

CHARBONNERIE ST-LAURENT INC.

Générallement nuageux avec quelques averses.
Vents légers sauf du sud de 20 milles. Minimum
35 à 40, maximum 50 à 55.
Averses pour mercredi. Quelques averses.
Temps doux.

Le meilleur hôtel — 374-6221 — Le meilleur service

LE NOUVELLISTE

50e année, No 17 Edition Victoriaville, mardi 18 novembre 1969 Dix cents

Robes Vanité

111 DES FORGES TROIS RIVIERES 174-11



(Photo: Benoit Aubry)

Nouvelle direction du PQ-Arthabaska

SUR LA PHOTO, LE NOUVEL EXECUTIF du Parti Québécois du comté d'Arthabaska, élu dimanche après-midi. Ce sont dans l'ordre habituel, M. Roger Moreau, trésorier, M. Jean Dumont, conseiller, Mme Marie Roux-Lam-

bert, présidente, M. Lionel Bellavance, vice-président, Mlle Monique Dallaire, conseillère, M. Richard Drouin, conseiller, et M. Jean Corriveau, secrétaire.

Les employés rejettent les offres de Weyerhaeuser

VICTORIANVILLE (R.L.) — Après 15 jours de grève, l'employeur Weyerhaeuser Québec Ltd et le syndicat des salariés du venus de Princeville Inc. ont été convoqués au ministère du Travail.

M. Georges E. Parry, conseiller technique de la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois Inc. (CSSN), Albert Leduc, représentant syndical, Gérard Trépanier, président, Jean-Guy Brochu et Clermont Cadoret représentaient la partie syndicale.

Nouvelle offre

Le 14 novembre, l'employeur a fait une nouvelle offre au syndicat. Cependant, en a constaté qu'en plusieurs points cette offre était à peu près identique à celle faite lors du déclenchement de la grève. Par exemple, un salarié classé dans la catégorie 5 auparavant serait promu à la classe 4, ce qui signifie une augmentation de \$0.05 l'heure. D'autres salariés, comme les mécaniciens par exemple, jouiraient du même avantage en autant qu'ils fournissent leurs outils.

L'augmentation offerte avant la grève était la suivante: 14c l'heure la première année, 16c l'heure la deuxième et 8c l'heure la troisième. L'offre de vendredi dernier est: \$0.16 l'heure la première année, 12c la deuxième et 12c la troisième. L'employeur a offert d'améliorer le plan d'assurance-groupe, cependant les améliorations sont minimes.

Ces nouvelles propositions ont été transmises intégralement aux employeurs qui ont ensuite voté secrètement à 88 p.c. pour le rejet de ces offres.

Les travailleurs, plus que jamais, sont décidés à poursuivre la grève et désirent que la compagnie offre des salaires et conditions de travail identiques à ceux existant déjà dans la région.

Vote de 88 p.c.

Franc... Parler

- **VICTORIANVILLE (R.L.)** — Il est certain que le tirage de la taxe volontaire de Montréal connaîtra beaucoup plus de participants de Victoriaville dans les prochains mois. En effet, M. Roland Boucher, gagnant du \$100,000 pour le dernier mois, était le sujet de conversation de tout Victoriaville au cours de la journée d'hier.
- Les cours d'administration du commerce de détail, sous les auspices de la Chambre de Commerce de Victoriaville, débuteront le mercredi 26 novembre à 19h.30, à la salle de la bibliothèque de l'école des métiers de Victoriaville. Pour tous renseignements on peut communiquer avec M. Léger Larouche ou avec la préposée au secrétariat de la Chambre de Commerce, à l'hôtel de ville.
- M. Normand Arbour, président de la ligue de ballon sur glace O'Keefe de Victoriaville, a annoncé la tenue d'un gigantesque tournoi de ballon sur glace, les 23, 24, 25 janvier prochain à Victoriaville. Ce grand tournoi provincial réunira 56 équipes qui se disputeront \$1,500 en bourses et trophées. Déjà plusieurs clubs de toutes les régions de la province ont signalé leur participation et tous les intéressés n'ont qu'à communiquer avec le président Arbour.
- Plus de 150 adultes de Warwick et Tingwick ont assisté à une séance d'information sur la liturgie. Le conférencier, le Frère Philippe Champagne, a insisté sur l'importance pour les responsables de participer à des camps de formation liturgique, s'ils veulent accomplir un travail efficace. Il a aussi insisté sur la participation des adultes avec les jeunes dans les comités de liturgie.
- Les membres de la JOC de Victoriaville viennent de mettre sur pied un service de préparation à l'avenir. La première de dix rencontres a eu lieu à la caisse Ste-Victoire et portait sur les fréquentations. Les autres rencontres porteront sur l'amour, le mariage, la finance, la religion, le syndicalisme. Les responsables sont Mlles Rose Drolet, Suzanne Métivier, Nicole Blais, Noëlla Vigneault, MM. Michel Trotier, Michel Thifault et Gilbert Auger.
- Lors de l'assemblée mensuelle qui a eu lieu pour les membres de l'APCV et leurs épouses, dimanche matin au motel Calibri, M. Benoit Rheault, qui a assisté au congrès de l'APCV provinciale à Québec, a informé les membres de Victoriaville des nombreux avantages et de la sécurité dont ils seront en mesure de bénéficier bientôt. En effet, il est possible que le gouvernement du Québec adopte en janvier 1970 le projet de loi instituant la Corporation professionnelle des voyageurs de commerce agréés du Québec.

Le conseil de ville accepte la démission du directeur des services, M. P.-J. Poirier

VICTORIANVILLE (R.L.) — Le conseil de ville de Victoriaville a accepté, hier soir, à sa séance régulière, la démission de son directeur des services, M. Paul J. Poirier. Dans sa lettre, le démissionnaire mentionne "Pour raisons personnelles". Il ajoute que sa démission prend effet le jeudi 13 novembre et remercie tous ceux qui ont collaboré avec lui durant l'exercice de ses fonctions de directeur des services à la ville de Victoriaville. M. Poirier occupait ce poste depuis environ deux ans.

Bien que les conseillers Denis St-Pierre et Normand Cléhic étaient absents à la réunion d'hier, le maire Poirier a mentionné qu'au cours d'une séance d'étude précédente, les sept membres du conseil étaient d'accord pour accepter la démission de M. P.-J. Poirier.

Intervention de l'ombudsman

Pressé de questions par l'ombudsman de la ville de Victoriaville M. Roland Paris, le conseil a expliqué les raisons de la démission du directeur des services par de l'incompétence à remplir ce travail. M. Paris a plaidé que les contribuables de Victoriaville avaient le droit de connaître le fond de cette affaire. Il a fait un retour en arrière pour rappeler la démission d'un chef de police, puis le départ d'un employé municipal qui aurait détourné des fonds de la ville, le renvoi puis réengagement d'un autre fonctionnaire, il y a un peu plus longtemps, en disant que la population n'avait jamais été éclairée comme elle le devait sur ces cas.

Quant à savoir si la ville remplacer le directeur démissionnaire, on a répondu que cette question fait l'objet d'une étude de la part des membres du conseil. Le maire Poirier a expliqué que le conseil ne voulait pas saisir inutilement un employé qui partait, car souvent si une personne est inapte à remplir une fonction elle peut être fort compétente dans une autre. Selon les paroles du maire, tout le conseil a été d'accord pour négocier un contrat de démission avec le directeur des services.

Coordonnateur

C'est l'ingénieur municipal, M. Albert Audet, que le conseil a nommé, hier soir, pour remplir le poste de coordonnateur pour la mise en application du programme de rénovation urbaine et du programme de construction de logements à prix modique subventionnés, à Victoriaville.

Un blessé et dommages de \$2,500

ARTHABASKA (B.A.) — Un accident de la circulation a fait un blessé sérieusement et pour environ \$2,500 de dommages matériels, lundi midi, à Arthabaska.

Le blessé, Marcel Fleury, de la route rurale No 2 à Victoriaville, a été conduit à l'hôpital d'Arthabaska, par les ambulanciers de la maison Marcoux et Fils de Victoriaville. En plus d'avoir subi de nombreuses lésions, M. Fleury souffrirait d'une fracture de la cuisse.

Les circonstances de l'accident demeurent encore vagues, mais les faits confirment que le moto de M. Fleury a donné contre le côté gauche de la Pontiac '65 de M. Raymond Caron, de la rue Girouard, à Arthabaska. Ce dernier s'en est cependant sorti indemne, mais sa voiture a subi pour \$1,000 de dommages. La motocyclette est une perte complète.

L'accident est survenu au coin de la route 5 et Girouard, et les constatations d'usage ont été faites par le chef de police d'Arthabaska, M. Guy Beauchêne.



C'EST A L'OCCASION DE LA REUNION des libéraux du comté d'Arthabaska, pour élire les délégués au prochain congrès du parti, que nous avons pris cette photo. Il s'agit d'un candidat à la chefferie libérale, M. Claude Wagner, serrant la main de M. Germain Labarre de Davelyville, élu par la même occasion président de l'Association libérale du comté d'Arthabaska.

Claudette Filion et Robert Désaulniers obtiennent les titres de Mlle et M. Personnalité-Jeunesse 1969-70

VICTORIANVILLE (B.A.) — Victoriaville, et M. Robert Désaulniers, 20 ans, du St-Wenceslas, ont été proclamés dimanche Mlle et M. Personnalité-Jeunesse 1969-70.



(Photo: Benoit Aubry)

LES GRANDS VAINQUEURS DE LA SEMAINE de l'appréciation de la jeunesse, Claudette Filion et Robert Désaulniers, qui deviennent Mlle et M. Personnalité Jeunesse 1969-70, pour la région de Victoriaville. Ils ont été couronnés dimanche soir, lors du gala tenu à la salle académique du Collège de Victoriaville.

Me Wagner à Victoriaville "Il faut au peuple un homme qui sait se tenir debout"

par Benoit AUBRY

VICTORIANVILLE — "Ce qu'il faut au peuple et au gouvernement, c'est un homme qui sait se tenir debout et qui a la main souple et ferme en même temps". C'est à peu près en ces termes que Me Claude Wagner, candidat à la chefferie du parti libéral, s'est exprimé dimanche après-midi à Victoriaville, lors de son adresse aux militants libéraux du comté d'Arthabaska, où avait lieu le choix des délégués pour le prochain congrès, ainsi que la nomination de l'exécutif de l'Association.

Après avoir avoué avec humour que sa visite à Victoriaville lui porterait sans doute chance pour son élection à la chefferie, puisqu'il se trouvait dans la même ville que l'heureux gagnant de la loterie montréalaise, M. Wagner a exhorté les nouveaux délégués à prendre leur rôle au sérieux, c'est-à-dire de voter selon leur conscience, et non sous l'influence de l'entourage. Il a par la suite remercié ceux qui l'avaient invité à cette réunion.

Par ailleurs, M. Germain Labarre a été proclamé président de l'Association libérale du comté d'Arthabaska, et est le seul candidat en liste. Il succède à M. Denis St-Pierre.

Pour le choix de ceux qui représenteront le comté au congrès, on a divisé celui-ci en trois secteurs, lesquels devaient fournir un nombre de délégués déterminé, proportionnel au nombre de leur population respective. C'est-à-dire que le secteur est de Victoriaville et d'Arthabaska, avait droit à trois délégués, puisqu'il renferme 25 pour cent des électeurs. Le secteur ouest avait droit au même

nombre puisqu'il possédait la même proportion d'électeurs, tandis que le secteur centre, avec 30 pour cent de la population, pouvait choisir cinq personnes.

Par contre, le président de l'Association des femmes libérales, la secrétaire et le vice-président de l'Association, étaient automatiquement délégués. Ce sont dans l'ordre, M. Germain Labarre, M. René Crochetière, Mme Crochetière, Mme Labarre et M. Sam Boulanger. Les autres personnes choisies furent Mme Édouard Côté, M. Yvon Tourigny, Mlle Micheline Carignan, M. Arsène Tourigny, M. Jacques Rondeau, M. Jean Baril et M. Oscar Béchard. Ces derniers furent nommés selon leur sexe et leur âge.

Les délégués devaient être présents à l'assemblée et accepter ou produire une attestation de leur acceptation écrite. De plus, ils devaient assurer les militants d'être présents au congrès, et prévoir de financer eux-mêmes leurs dépenses pour le congrès.

Programme radiophonique Des difficultés pour le nouvel élève du secondaire

VICTORIANVILLE (R.L.) — Au programme d'information de la régionale des Bois-Francis, il était hier, question des difficultés nouvelles que doit affronter le jeune étudiant du cours secondaire.

Si en principe le début du secondaire devrait ressembler à la fin de l'élémentaire, puisqu'il faut respecter d'un niveau à l'autre la continuité de l'évolution humaine, la réalité pratique impose des écarts inévitables à cette évolution.

Habitué au groupe unique qu'était une classe à laquelle un seul maître donnait le ton disciplinaire et répartissait pour l'élève son travail quotidien, le voilà maintenant aux prises avec six, sept ou huit professeurs ayant chacun sa personnalité, ses méthodes particulières, ses diverses exigences. Au surplus, les camarades de cours varient au rythme des périodes jusqu'à sept fois par jour.

Il s'agit là d'une situation insécurisante pour le jeune de 12 ans, mais susceptible de lui faire prendre conscience des nouvelles nécessités de son évolution. L'organisation scolaire lui donne sans ambages, l'impression qu'il devient responsable de la formation intellectuelle et affective.

Il importe, dans de telles circonstances, que le nouvel élève du secondaire trouve chez ses parents, la compréhension, l'encouragement et les conseils pratiques que l'expérience peut leur suggérer.

A Chavigny

La Commission scolaire reçoit trois subventions

TROIS-RIVIÈRES OUEST (JPA) — Avec grand plaisir le secrétaire-administrateur de la commission scolaire Chavigny a reçu du ministère de l'Éducation d'importantes subventions qui ont fait l'effet d'une revigorante transfusion sanguine.

Pour le terme scolaire 1968-69,

donc le versement final de la subvention globale, un chèque de \$28.700 est parvenu à Chavigny pour le transport des élèves. Dans le cas du présent terme, soit celui de 1969-70 les autorités gouvernementales ont fait parvenir une somme de \$28.700 pour les frais d'administration et d'entretien. C'est là la première tranche de la subvention. D'autres suivront au cours de l'année académique.

Pour la rémunération du personnel et l'organisation du cours secondaire, la commission scolaire Chavigny a reçu l'appréciable montant de \$76.000. Encore là, il s'agit d'un premier versement pour l'année en cours.

LIONEL MARTIN
NOTAIRE
B.A., LL.L.
Licencié en droit
375-7733 - 5-7734
153, rue Lavolette T.-R.



IL NE VIENDRA PLUS d'automobiles de ce côté! Depuis hier matin, la rue des Forges est à sens unique en direction Royale-Notre-Dame dans le but d'améliorer la circulation dans le centre ville.

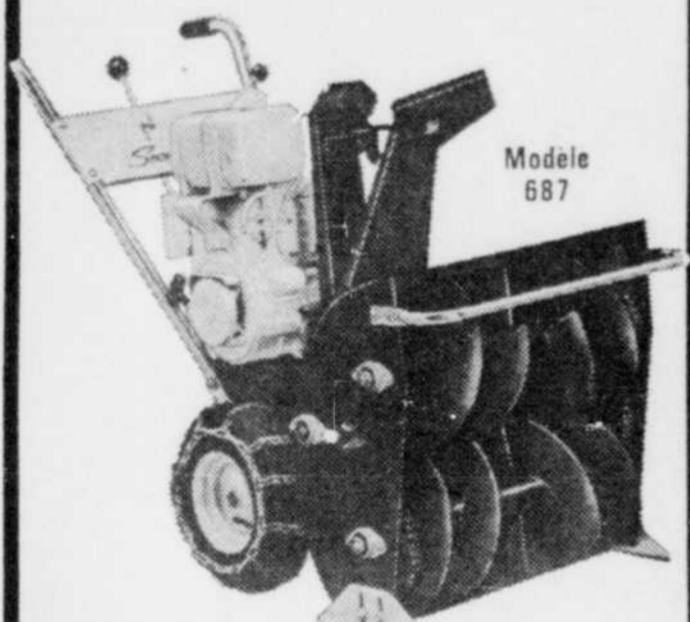
(Photo Roland Lemire)

QU'EST-CE QUI SE PASSE ICI? demande la dame au policier de faction à l'intersection des Cinq-Coins à Trois-Rivières. C'est que depuis hier, la circulation automobile débouche de la rue St-Georges dans la direction du fleuve vers la rue Ste-Marie.



Trois nouvelles rues à sens unique

LE PUISSANT SNOW SHARK 7 DE 24" à "Turbosouffleuse" 2 tonnes/minute.



Caractéristiques: Largeur: 24". Commande: Entièrement par chaîne, précise et robuste. Vitesses: 2 vitesses avant, une arrière et point mort. Démarrage ultra-robuste, étanche, à rappel automatique. Moteur: Puissant moteur en fonte, 4 temps. Réglage en hauteur par patin, depuis le niveau du sol jusqu'à 2 1/2". Patin réversible: Bord coupant étroit ou semelle large. Métal cadmié ne rouillant pas. Pneus de 12" x 3.75", renforcés, à sculptures en losanges. Chaînes pour travail sur fortes pentes ou sur la glace. Tuyère réglage par poignée permettant d'orienter la projection de la neige de 90° à gauche à 90° à droite et de la souffler jusqu'à 45 pieds. Embrayage: Centrifuge, pour toutes températures monté sur l'arbre moteur, protégeant les tambours et facilitant le démarrage.

Poids à l'expédition: Environ 283 livres
Transmission renforcée
PRIX RÉG.: \$559.95
SPÉCIAL

44900 Chaînes incluses

Vous payez toujours moins cher chez
J.B. LORANGER Ltée
300, Des Forges Trois-Rivières Tél.: 374-2491

NETTOYAGE DE TAPIS COMMERCIAL ET RESIDENTIEL
SPECIAL CETTE SEMAINE
TAPIS 9' x 12' 10.00
Maintenance ENR
375-2084

RÉPARATIONS à DOMICILE LESSIVEUSE



LOUIS POTHIER
Spécialisation sur les appareils
Inglis - Kenmore
RCA Whirlpool
• Sècheuse
• Lavasse de vaisselle
• Lessiveuse
• Réservoir d'eau chaude
Louis Pothier Enr.
1541, Notre-Dame 376-6419
Trois-Rivières

Un homme blessé par un chauffard

TROIS-RIVIÈRES (J.R.L.) — Un homme âgé a été blessé lorsqu'il a été frappé, vers 6h30, hier soir, rue St-Paul, par une voiture qui n'a pas été immobilisée par son conducteur après l'accident.

M. Téléphore Fréchette, 65 ans, 1005 rue Ste-Angele, a été transporté à l'hôpital St-Joseph souffrant de blessures qui ne seraient pas graves.

Le conducteur de la voiture de couleur rouille a accéléré après l'accident, désireux de prendre la fuite.

Les constatations ont été faites par les policiers Robert Morin et Fernand Lemoyne. La police a commencé une enquête, afin de capturer le chauffard.

ENCORE DU NETTOYAGE POUR A.B.C.



Faits et méfaits

Causes de facultés affaiblies au volant

• Jean Bonenfant, de St-Narcisse, Claude Martineau, de Drummondville et Marcel Fleurant, de Ste-Monique, résident comme vous pouvez le constater dans des localités passablement éloignées les unes des autres. Toutefois, ils ont quelque chose en commun; tous trois ont été arrêtés pour facultés affaiblies au volant de leur véhicule au cours du mois d'octobre. Les deux premiers ont plaidé coupables hier matin et se sont vu retirer leurs permis de conduire pour trois mois. Ils ont de plus été tenus de payer une amende de \$50. Le troisième a nié sa culpabilité et se verra son procès le 24 novembre.

Roger L'Espérance est accusé de fraude

• Roger L'Espérance subira son procès à une date qu'il reste à déterminer, pour une accusation de vol à l'endroit de la compagnie Irving Oil, à la succursale de Gentilly. Plus précisément, on reproche des fraudes à l'accusé, pour un montant totalisant \$464.02, répartis en sept chefs d'accusations.

Gilles Roy subira un examen médical

• Parce que son cas nécessite un examen médical, Gilles Roy de Louiseville, a vu sa cause reportée à ce matin, en Cour des Sessions de la Paix. Il est accusé d'avoir braqué une arme en direction d'un résident de cette municipalité, le 15 novembre.

\$200 d'amende pour une infraction

• Un individu devra payer l'amende minimum prévue relativement à une infraction à la loi de l'impôt. Dans ce cas, l'amende est de deux cents dollars et les frais ou un mois de prison. L'accusé devait alors un montant de \$229.95 au gouvernement en impôts.

Assistant spécial

OTTAWA (PC) — M. Jean Belleau, du service de la programmation à la Société Radio-Canada, a été nommé assistant spécial de M. Marcel Ouhmet, vice-président à la programmation. Dans un communiqué émis par le bureau de M. Ouhmet aujourd'hui, on annonce que M. Belleau remplace à ce poste M. Bruno Comeau, décédé en septembre dernier.

Mort aux Pillards!



TUEZ LES RATS avec le **WARFARIN** Black Leaf agent destructeur éprouvé

Ne laissez pas ces pillards ronger vos profits. Exterminez-les aisément et économiquement avec le Warfarin Black Leaf. Résultats garantis, ou vous serez remboursé.



WARFARIN BLACK LEAF

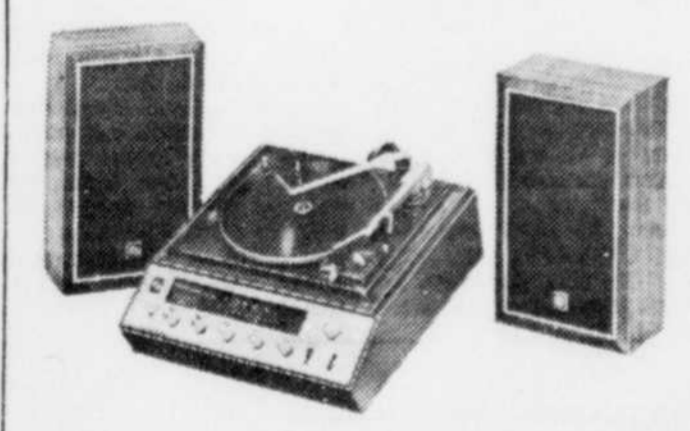
JEUDI



MARTIN BERGERON
Jeudi, Jeudi, Jeudi
Centre d'Achats de
de
Normanville
3660, Des Erables
Trois-Rivières



Relaxez avec symphonic en SPÉCIAL pour une semaine seulement



Une puissance auditive meilleure que 30 watts. Stéréo robuste AM/FM avec Multiplex. Changeur automatique modèle Garrard 2025. Contrôles séparés de fréquences basses et aigües, réglage équilibre et tonalité. Interrupteur pour disques stéréos et monophoniques. Commutateur AFC. Sortie pour écouteur stéréo. Mesureur de syntonisation. Indicateur lumineux pour radio AM/FM stéréo. Sortie pour magnétophone. Couvercle gris fumé. Haut-parleurs cone double à fréquences multiples. Construction solide entièrement noyer.

Régulier \$299
SPÉCIAL \$229

Ensemble combiné de 4 pièces. Châssis AM/FM/MPX à état solide de 20 watts. Chargeur de luxe avec table tournante de 11 pouces. 5 contrôles. Volume, tonalité, rendement équilibré, syntonisation et contrôle des 5 positions. Les 5 positions sont: FM/MPX, FM/AFC, FM, AM et PHONO. Couvercle "plexiglass" gris fumé recouvrant le changeur. Toutes les pièces finies en vinyne noyer. Les fiches, douilles et câbles permettent un usage immédiat.

Régulier \$229
SPÉCIAL \$169

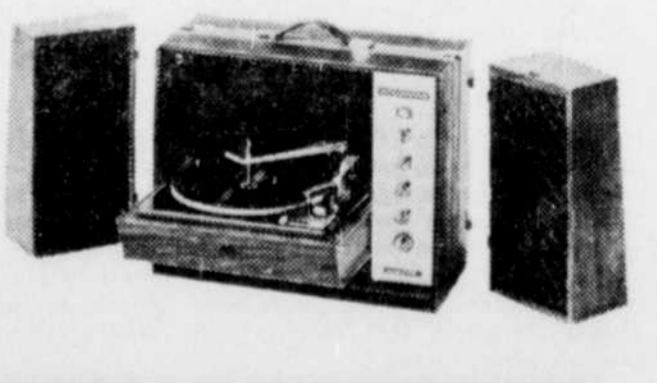


Un phonographe entièrement stéréophonique et automatique à 4 vitesses. Les haut-parleurs peuvent être éloignés l'un de l'autre. 4 haut-parleurs (2 par canal) procurent une qualité de son et de tonalité typiquement stéréophonique.

Régulier \$99
SPÉCIAL \$79.00

Le changeur Garrard, les 4 haut-parleurs (2 par canal), et l'amplificateur habilement construit vous assure un rendement de haute qualité. Contrôles séparés pour fréquences basses et aigües, réglage équilibré et volume pour plus de commodité. Les haut-parleurs intégrés peuvent être séparés pour un meilleur effet stéréophonique.

Régulier \$159
SPÉCIAL \$129.00



• Achetez maintenant • Plan de crédit
• Mise de côté pour les Fêtes.

Chez CLEMENT BOISVERT

1636, ROYALE

TROIS-RIVIÈRES

378-4055

CHARBONNERIE ST-LAURENT INC.

Neige en matinée et pluie au cours de l'après-midi. Plus doux. Vents du sud de 20 milles. Minimum et maximum à Trois-Rivières, 30 et 50, à La Tuque, 22 et 43. Bulletin plus complet en page 20.

La meilleure huile - 374-6221 - Le meilleur service

LE NOUVELLISTE

50e année, No 17 Edition Shawinigan—Grand'Mère, mardi 18 novembre 1969 Dix cents

Nouveau 35^e anniversaire

ROBES Vanité

313 DES FORGES TROIS RIVIÈRES 374-5914

A la suite d'une violente explosion...

Une fusée soviétique détruite?

LONDRES (AFP) — Une gigantesque explosion aurait détruit il y a quelques semaines la dernière fusée spatiale soviétique et sa rampe de lancement sur la base de Baïkonour, a indiqué lundi soir le chroniqueur scientifique de la télévision indépendante britannique.

L'explosion aurait été, semble-t-il, détectée par un satellite espion américain, mais aucune photographie n'a encore été rendue publique.

A la suite de cette catastrophe, l'Union soviétique semble maintenant "pratiquement hors de course pour la conquête de la Lune", a déclaré le commentateur. La fusée soviétique était d'un modèle entièrement nouveau et sa puissance dépassait celle du Saturn-5 américain. Sa poussée était de 10 millions de livres contre 9 millions au Saturn-5.

Selon le chroniqueur, cet accident expliquerait "le demi-échec de la dernière expérience spatiale soviétique" à laquelle ont participé les Soyouz 6, 7 et 8. Il semblerait en effet que la fusée accidentée aurait dû emporter les éléments nécessaires à la construction d'une station spatiale orbitale, alors que l'expérience des trois Soyouz s'est limitée à un programme beaucoup moins ambitieux.



(Téléphoto PA)

Le premier ministre Sato se rend à Washington

Le PREMIER MINISTRE DU JAPON, M. Eisaku Sato, est arrivé, au cours de la soirée d'hier à Washington dans le but de rencontrer le président Richard Nixon pour discuter du problème d'Okinawa. Il a été accueilli par le chef du protocole américain, M. Emil Masbacher Jr. On sait que cette visite de M. Sato a soulevé de violentes protestations au Japon. Les étudiants de gauche avaient tenté d'occuper l'aéroport international de Haneda pour empêcher le premier ministre Sato de se rendre aux États-Unis. Ils avaient mobilisé 14.000 "guérilleros" pour occuper par la force l'aéroport. Un total de 1.536 arrestations ont été opérées.

Le député Matte s'en prend au bill visant à prohiber la propagande haineuse au Canada:

Un projet de loi qui pourrait devenir une arme entre les mains du ministre Rémi Paul

Par GERMAIN DION

OTTAWA (PC) — Le député créditiste de Champlain, M. René Matte, a suggéré lundi que le bill tendant à prohiber la propagande haineuse au Canada pourrait devenir une arme entre les mains du ministre québécois de la Justice, M. Rémi Paul, qui s'en servirait pour jeter en prison ses opposants.

M. Matte participait au débat en deuxième lecture du projet de loi.

Il a déclaré que son parti ne pouvait pas donner son approbation au projet de loi sous sa forme actuelle.

Selon M. Matte, le bill, présenté par le ministre de la Justice, M. John Turner, et adopté au Sénat lors de la dernière session, constituait une insulte aux Canadiens en ce qu'il essayait d'apporter la solution à un danger imaginaire.

Ce bill, un premier pas vers l'établissement d'un État policier, a dit M. Matte, engendrerait la méfiance et la haine entre les Canadiens, au lieu de guérir les incompréhensions ou les souffrances pouvant affliger certaines catégories d'individus.

Trudeau aux membres de l'opposition:

"Il faut cesser d'avalier la propagande bafraïse!"

OTTAWA (P) — Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a déclaré lundi que les partis d'opposition aux Communes feraient bien de "cesser d'avalier la propagande bafraïse" et d'ajouter leurs voix à celles qui recommandent des voles de secours de jour en territoire bafraïse en faveur des victimes de cette guerre civile.

M. Trudeau, qui faisait face à un barrage de questions de députés conservateurs et néo-démocrates, a soutenu que le leader sécessionniste du Biafra, le colonel Ojukwu, "fabrique toutes sortes de motifs" pour refuser les voles de secours de jour.

Le premier ministre a répété que le leader bafraïse s'oppose aux voles de jour de manière à tirer parti des voles de secours de nuit pour la contrebande d'armes.

Auparavant, le président des Communes, M. Lucien Lamoureux, avait refusé une motion de M. Gordon Fairweather (PC - Fundy - Royal), en faveur d'un débat d'urgence sur la déclaration de vendredi du premier ministre laquelle, a-t-il dit, "modifiait la position de neutralité du Canada" à l'égard du conflit au Nigeria-Biafra.

Le règlement Drapeau-Saulnier Contestation devant les tribunaux

MONTREAL (PC) — Le nouveau règlement municipal visant à empêcher la tenue de défilés et de manifestations publiques doit subir sa première épreuve devant les tribunaux le 28 novembre prochain.

Une requête pour que ce règlement soit déclaré inconstitutionnel a été inscrite en Cour supérieure du Québec, hier, par Mlle Claire Dupont, de Montréal.

Mlle Dupont allègue que le règlement en question qui a été adopté par le conseil municipal de Montréal le 12 novembre dernier, vient en conflit avec la Loi canadienne sur les droits de l'homme, et que ses clauses sont abusives, illégales et arbitraires. Elle cite la Ville de Montréal comme défenderesse.

L'audience a été fixée au 28 novembre.

La demanderesse est membre du comité Vallières-Gagnon, un groupement formé pour réclamer la libération de Charles Gagnon, un ancien professeur de l'Université de Montréal, et Pierre Vallières, un ancien journaliste, qui sont détenus depuis 1966, au moment où ils ont été arrêtés en rapport avec des activités terroristes.

Les astronautes s'approcheront à 95 milles de la lune

Apollo-12 s'inscrit sur orbite lunaire

HOUSTON, Texas (AFP) — L'attelage Yankee Clipper-Intrepid happé par l'attraction de la Lune plongeait hier soir à une vitesse de plus en plus grande vers une orbite elliptique sur laquelle il devait s'inscrire après avoir effectué la première manoeuvre cruciale de son vol.

Les trois astronautes terminaient le voyage sans histoire qui, en deux jours, leur a permis de récupérer des fatigues et des émotions de leur départ de la terre vendredi dernier et d'accumuler des réserves

d'énergie pour le programme particulièrement chargé qui jusqu'à jeudi a été fixé pour eux.

La trajectoire parfaite que suit le train spatial mène directement Charles Conrad, Richard Gordon et Alan Bean à environ 95 milles de la surface de la Lune sur sa face cachée. A ce moment, une première mise à feu de la rétrofusée doit ralentir considérablement leur vitesse pour permettre à Apollo-12 de s'inscrire sur une première orbite elliptique, autour de la Lune.

Cette délicate opération a eu lieu un peu après 11h30 hier soir. Si le propulseur principal du module de service avait eu une défaillance, les astronautes pouvaient allumer les fusées du Lem pour se placer sur cette orbite. Une seconde panne, aurait été le désastre car il aurait été alors impossible de récupérer le train spatial perdu dans l'espace.

Plus de 4 heures le train spatial devait poursuivre alors sa ronde autour de la lune avant un nouvel allumage de ses fusées pour se placer sur son orbite définitive, presque circulaire, d'environ 19 heures plus tard le Lem avec Conrad et Bean à bord effectuera sa descente solitaire vers la lune.

Tout est paré à bord pour la phase décisive de la mission Apollo-12. Le moral des astronautes est excellent et tout se déroule normalement pour ce second vol lunaire américain.

Au déjeuner offert à l'ONU

Le Canada n'aurait pas voulu "effacer" la France

OTTAWA (PC) — Il est faux que le Canada ait voulu effacer la France de la liste des invités à un déjeuner offert la semaine dernière aux Nations unies par le premier ministre Pierre Elliott Trudeau et le secrétaire général U Thant, déclarait hier un porte-parole des Affaires extérieures.

Le premier ministre et la délégation canadienne aux Nations unies n'ont pas participé à la préparation de la liste qui a été laissée aux soins de M. Thant, a précisé le porte-parole.

Des rumeurs circulant à Paris prétendaient que l'ambassadeur français n'avait pas été invité au déjeuner parce que M. Trudeau était mécontent des visites faites au Québec par des ministres français qui n'avaient pas passé par Ottawa.

L'ambassadeur français a été invité par la suite, a affirmé le porte-parole, mais il a dû décliner l'invitation parce qu'il était en train de participer à une cérémonie religieuse pour la Journée du Souvenir.

L'ambassadeur du Canada aux Nations unies, M. Yvon Beaulieu, a téléphoné à son homologue français après avoir lu ces rapports, a ajouté le porte-parole. L'ambassadeur français avait exprimé ses regrets en affirmant que le Canada et les Nations unies avaient agi très correctement dans la circonstance.



M. Gérard Filion

Gérard Filion ne sera pas candidat au congrès libéral

MONTREAL (PC) — M. Gérard Filion, industriel et ancien journaliste dont le nom a été évoqué parmi ceux des candidats possibles à la direction du parti libéral du Québec, a annoncé lundi sa décision de ne pas se lancer dans l'arène politique.

Agé de 59 ans, M. Filion, président de Marine Industries Ltd, société de construction navale, a déclaré que de nombreuses personnes l'incitaient à poser sa candidature. Mais, il estime avoir encore une mission à remplir dans le monde des affaires.

Les rumeurs avaient commencé à circuler dès le 4 novembre, date à laquelle, c'est un discours prononcé à une réunion de la Chambre de commerce de Montréal, M. Filion avait dit que les Québécois avaient trop longtemps rêvé de miracles politiques et qu'ils devraient commencer à résoudre leurs problèmes économiques avec bon sens.

A Notre-Dame-des-Prairies

Chantal Carrier, quatre ans, perd la vie dans un incendie

par Claude VAILLANCOURT

JOLIETTE — Une fillette de quatre ans, Chantal Carrier, enfant de M. et Mme Maurice Carrier, de Joliette, a trouvé la mort, hier après-midi, dans l'incendie qui détruisit la demeure de M. Victor Bérard, du 195 Deuxième Chaloupe, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies.

L'incendie s'est déclaré vers les deux heures et demie et les pompiers de la municipalité de Ste-Elizabeth et de la cité de Joliette furent immédiatement demandés. Ces services d'incendie sont sous la direction de MM. Herman Joly et Germain Boudreau.

On ignore encore si la petite fille qui était gardée par les époux Bérard a succombé dans l'incendie ou si elle est morte durant le trajet à l'hôpital Ste-Ensebe de Joliette.

M. Bérard nous confiait qu'il avait été appelé par son petit gars qui avait constaté de la fumée. Il était alors dans le poulailler de sa ferme. A son arrivée sur les lieux du sinistre, il déclara "Rien n'y voit tout comme en pleine nuit".

Ce n'est qu'à l'arrivée des pompiers qu'on sortit l'enfant de la maison en flammes. L'autopsie pratiquée par les médecins légistes de l'Institut médico-légal, nous apprendra les causes exactes du décès de l'enfant.

Actuellement les agents Denis Vézina et Lucien Guertette, de la division jolietaine de la sûreté du Québec enquêtent en compagnie des membres de l'escouade des incendies criminels.

On ignore encore si la petite fille qui était gardée par les époux Bérard a succombé dans l'incendie ou si elle est morte durant le trajet à l'hôpital Ste-Ensebe de Joliette.

M. Bérard nous confiait qu'il avait été appelé par son petit gars qui avait constaté de la fumée. Il était alors dans le poulailler de sa ferme. A son arrivée sur les lieux du sinistre, il déclara "Rien n'y voit tout comme en pleine nuit".

Ce n'est qu'à l'arrivée des pompiers qu'on sortit l'enfant de la maison en flammes. L'autopsie pratiquée par les médecins légistes de l'Institut médico-légal, nous apprendra les causes exactes du décès de l'enfant.

Actuellement les agents Denis Vézina et Lucien Guertette, de la division jolietaine de la sûreté du Québec enquêtent en compagnie des membres de l'escouade des incendies criminels.

COUP D'OEIL SUR L'ACTUALITE

"Trudeau ne croit pas au Québec. Il est franc et je l'aime bien". René Lévesque

CHICOUTIMI - NORD (PC) — Le chef du Parti québécois M. René Lévesque, s'en est pris dimanche à quelques hommes politiques, notamment au premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, qu'il considère davantage comme "Elliott" que comme "Trudeau", prétendant que ce dernier tend à perdre quelque peu son français.

M. Lévesque a ajouté que le premier ministre du Canada ne croit pas au Québec: "Il s'en sacré" a dit le chef du PQ qui a cependant loué la franchise de M. Trudeau.

"Dans un sens, Trudeau a raison, a-t-il dit. Il est franc et je l'aime bien. Ou bien nous allons nous brancher et alors finies les folies, ou bien nous allons continuer de donner aux autres le spectacle de nos déchirements en nous gargarisant de mots et des discours à la Jean-Noël Tremblay. Nous en avons les moyens, plus la responsabilité".

Kierans annonce que 303 bureaux de poste seraient éventuellement fermés au Canada

OTTAWA (PC) — Le ministre des Communications et responsable des Postes canadiennes, M. Eric Kierans, a annoncé hier que 478 bureaux de poste avaient été fermés l'an dernier et que 303 autres le seraient éventuellement.

SOMMAIRE

AUJOURD'HUI

Bandes illustrées	20
Bourses	21
Classées	18-19-20
Convocations	18
Mots croisés	20
Pages féminines	8-9
Radio-T.V., Cinéma	10
Sports	13-14-15-16-17

LE SOURIRE DU PETIT DÉJEUNER

Un vendeur fait l'article pour une voiture d'occasion: "Elle n'a pas beaucoup roulé. Son dernier propriétaire n'a même pas été capable de la mettre en marche".

Crémierie des Trois-Rivières

374-2100 - 338-1117

Le service qui se fait par téléphone.

Selon le premier ministre Trudeau:

Les prochains défilés de la St-Jean seront des manifestations séparatistes

par Gérard ALARIE

OTTAWA (PC) — Les prochains défilés de la St-Jean-Baptiste seront des "manifestations séparatistes", a déclaré lundi le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau.

M. Trudeau était invité à commenter la décision de la Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste de se prononcer en faveur de la souveraineté politique du Québec.

Il a dit que la Fédération avait "sûrement le droit" de formuler cette option.

"Il en résulte, a-t-il ajouté, que les prochains défilés de la St-Jean-Baptiste seront des manifestations séparatistes. J'espère que tous ceux qui seront invités à commander des chars allégoriques devant servir dans ces défilés en prendront note et sauront à quoi s'en tenir".

La ville fournira la même somme que les marchands

Tous les édifices municipaux seront décorés à l'occasion des Fêtes

par Marcel AUBRY
LA TUQUE — La ville de La Tuque prendra un certain air de fête pendant la période de Noël cette année puisque selon le

consensus qui a été établi au cours de la dernière réunion en comité, les édifices municipaux se sont entendus pour que tous les édifices appartenant à la ville soient décorés à profusion. De plus la ville est prête à déposer dans un fonds de décoration une somme égale à celle fournie par les marchands jusqu'à concurrence de \$1.000. C'est-à-dire que si les marchands amassent dans un fonds commun un certain montant destiné à défrayer le coût des décorations pour la période des Fêtes, la ville versera un montant équivalent si celui-ci ne dépasse pas mille dollars.

Au cours d'une entrevue que nous accordait le maire Lucien Filion par la suite, celui-ci nous a déclaré que la ville avait décidé d'ouvrir la porte aux décorations du temps des Fêtes parce que personne ne semblait intéressé plus qu'il ne fallait à en prendre l'initiative. "Nous espérons qu'en posant ce geste de collaboration, les marchands de la ville emboîteront le pas de façon à donner un certain air de réjouissance à La Tuque, a-t-il dit." Le maire Filion a quand même déploré le fait qu'encore une fois, ce soit la ville qui doive prendre une initiative qui ne relève pas normalement d'elle. Les gens sont tellement habitués à tout demander et à tout attendre de la ville, a-t-il soupire, qu'ils en viennent à oublier complètement qu'ils pourraient eux aussi prendre certaines initiatives". Les marchands seront peut-être plus enclins à faire leur part. "Ils a encouragé aussi les particuliers à décorer les devant de leur maison pour que l'on sente vraiment partout dans la ville que nous sommes dans une période de réjouissances et de festivités.

Quant aux édifices municipaux, ils seront décorés à profusion et rien ne sera ménagé pour leur donner un véritable air de fête. Contrairement à l'idée qui avait fait son petit bonhomme de chemin, depuis un certain temps, les structures de signalisation ne serviront pas pour les décorations, du moins pas cette année. Si les édifices

municipaux ont retenu l'attention des conseillers plutôt que les structures, c'est parce que les premiers sont disposés dans chacun des trois quartiers tandis que les structures sont concentrées ou à peu près dans le centre-ville. Comme le coût des décorations sera financé avec l'argent des contribuables, on a préféré en faire profiter tout le monde plutôt que de favoriser une seule partie de la ville.

Au nombre des édifices municipaux qui seront décorés, on peut compter l'hôtel de ville, le centre culturel, le collégiale municipale, le garage municipal, le poste des incendies, l'édifice du service des loisirs et récréations, etc... On mettra l'accent principalement sur l'hôtel de ville.

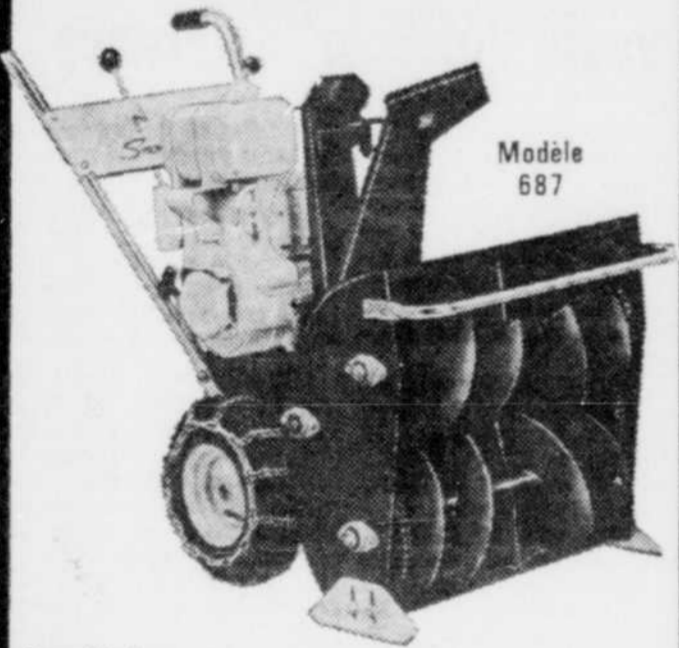
Il reste à savoir cependant si l'invitation lancée par la ville trouvera des échos ou si la neige demeurera, comme par le passé, le seul signe du temps des fêtes.



(Photo Gilles Berthiaume)

LIONEL MARTIN
NOTAIRE
B.A., LL.L.
Licencié en droit
375-7733 - 5-7734
153, rue Laviolette T.-R.

LE PUISSANT SNOW SHARK 7 DE 24" à "Turbosouffleuse" 2 tonnes/minute.



Modèle 687
Caractéristiques: Largeur: 24". Commande: Entièrement par chaîne et point mort. Vitesses: 2 vitesses avant, une arrière et point mort. Démarreur ultra-robuste, étanche, à rappel automatique. Moteur: Puissant moteur en fonte, 4 temps. Réglage en hauteur par patin, depuis le niveau du sol jusqu'à 2 1/2". Patin réversible: Bord coupant étroit ou semelle large. Métal cadmié ne rouillant pas. Pneus de 12" x 3.75", renforcés, à sculptures en losanges. Chaînes pour travail sur fortes pentes ou sur la glace. Tuyère réglage par poignée permettant d'orienter la projection de la neige de 90° à gauche à 90° à droite et de la souffler jusqu'à 45 pieds. Embayage: Centrifuge, pour toutes températures monté sur l'arbre moteur, protégeant les tambours et facilitant le démarrage.

Poids à l'expédition: Environ 283 livres
Transmission renforcée
PRIX RÉG.: \$559.95
SPÉCIAL

44900
Chaînes incluses

Vous payez toujours moins cher chez
J.B. LORANGER Ltée
300, Des Forges Trois-Rivières Tél.: 374-2491

NETTOYAGE DE TAPIS COMMERCIAL ET RESIDENTIEL
SPECIAL CETTE SEMAINE
TAPIS 9' x 12" 10.00
Maintenance ENR 375-2084

RÉPARATIONS à DOMICILE LESSIVEUSE



LOUIS POTHIER
Spécialisation sur les appareils
Inglis - Kenmore
RCA Whirlpool
• Sécheuse de vaisselle
• Lessiveuse
• Réservoir d'eau chaude
Louis Pothier Enr.
1541, Notre Dame 376-6419
Trois-Rivières

Les conseillers ont "du pain sur la planche"

LA TUQUE — C'est ce soir à la salle de l'hôtel de ville, à 20 heures, que se déroulera la deuxième séance du conseil municipal depuis les récentes élections du 2 novembre. Encore cette fois, seulement cinq conseillers siègeront autour de la table du conseil puisque M. Marcel Roy est encore hospitalisé.

On se souvient que lors de la dernière assemblée, la salle du deuxième étage était remplie à craquer et les discussions qui ont marqué cette première assemblée ont été parfois virulentes.

Deux clubs de motoneige

LA TUQUE — A la suite d'un avis paru dans l'Echo de La Tuque du 11 novembre 1969, et dans Le Satellite du 7 novembre 1969, et aussi en réponse à une lettre circulaire signée par Paul Aubut au nom du club Motoneige La Tuque Inc., expédiée aux membres du club Autonéige La Tuque Enrg., nous tenons à aviser tous nos membres que le comité de direction du club Autonéige La Tuque Enrg., qui se compose de cinq membres n'a jamais autorisé personne à changer le nom du club Autonéige La Tuque Enrg. pour celui du club Motoneige La Tuque Inc.

Pour convoquer une assemblée dans une organisation comme le club Autonéige La Tuque Enrg., qui compte environ 250 membres plus un comité de direction de cinq membres, elle doit être convoquée avec approbation du président, en l'occurrence, M. Maurice Gauvin, avec l'appui du comité de direction, mais non pas par un seul membre du bureau de direction au détriment des autres.

De plus, nous aimerions savoir pourquoi, après cinq ans de bon fonctionnement et de bonne entente avec preuve à l'appui, quelle raison pousse M. Paul Aubut ainsi que le comité de direction du club Motoneige La Tuque Inc. à essayer d'embrouiller les membres du club Autonéige La Tuque Enrg. Dans quelques jours, nous pu-

le soir 12 item sont inscrits à l'ordre du jour. Parmi ceux-ci, on note quelques lettres de félicitation pour les nouveaux élus du conseil de ville, quelques lettres de remerciements, une demande officielle de la commission scolaire du Haut Saint-Maurice pour rencontrer les autorités municipales et une lettre du sous-ministre-adjoint au ministère du Travail, M. René Minicault, concernant la nomination d'un arbitre dans le grief Augustin Simard. Enfin le club motocycliste "Les Gafloirs Enrg." revient à la charge avec une demande d'octroi.

Remise de certificats à Télébec

M. NORMAND GERVAIS, (le deuxième à droite) reçoit un diplôme de l'Association ambulancière Saint-Jean des mains de M. André Beaudry, inspecteur en premiers soins pour Bell Canada. M. Gervais est l'employé de Télébec Ltée qui compte le plus grand nombre d'années de service

pour cette compagnie, qui est une filiale de Bell. A l'extrême gauche, M. Hubert Laferrière, gérant de Télébec Ltée à La Tuque et à l'extrême droite M. Claus Gafke, président du local de La Tuque de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, groupant les employés Télébec Ltée à La Tuque.

Coup d'oeil sur Ottawa

par la PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, accuse le général Oljukwak, chef de l'Etat sécessionniste du Biafra, de chercher des raisons pour ne pas accepter des vols de secours de jour sur son territoire.

Juifs ou d'antisémitisme en Russie. Les Comrades entament le débat sur le bill du gouvernement sur la littérature haineuse.

L'ancien premier ministre John Diefenbaker précise qu'il n'y a pas de persécution de

Mort aux Pillards!



TUEZ LES RATS avec le **WARFARIN Black Leaf** agent destructeur éprouvé

Ne laissez pas ces pillards ronger vos profits. Exterminez-les aisément et économiquement avec le Warfarin Black Leaf. Résultats garantis, ou vous serez remboursé.



WARFARIN BLACK LEAF

JEUDI



MARTIN BERGERON
Jeudi, Jeudi, Jeudi
Centre d'Achats de Normanville
3660, Des Erables
Trois-Rivières



ENCORE DU NETTOYAGE POUR A.B.C.

Relaxez avec symphonic en SPÉCIAL pour une semaine seulement



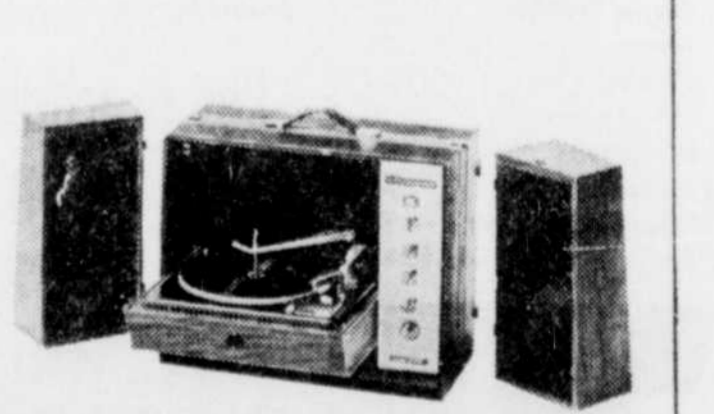
Une puissance auditive meilleure que 30 watts. Stéréo robuste AM/FM avec Multiplex. Changeur automatique modèle Garrard 2025. Contrôles séparés de fréquences basses et aigües, réglage équilibré et tonalité. Interrupteur pour disques stéréos et monophoniques. Commutateur AFC. Sortie pour écouteur stéréo. Mesureur de syntonisation. Indicateur lumineux pour radio AM/FM stéréo. Sortie pour magnétophone. Couvercle gris fumé. Haut-parleurs cone double à fréquences multiples. Construction solide entièrement noyer.
Régulier \$299
SPÉCIAL \$229

Ensemble combiné de 4 pièces. Châssis AM/FM/MPX à état solide de 20 watts. Chargeur de luxe avec table tournante de 11 pouces. 5 contrôles. Volume, tonalité, rendement équilibré, syntonisation et contrôle des 5 positions. Les 5 positions sont: FM/MPX, FM/AFC, FM, AM et PHONO. Couvercle "plexiglass" gris fumé recouvrant le changeur. Toutes les pièces finies en vinyle noyer. Les fiches, douilles et câbles permettent un usage immédiat.
Régulier \$229
SPÉCIAL \$169



Un phonographe entièrement stéréophonique et automatique à 4 vitesses. Les haut-parleurs peuvent être éloignés l'un de l'autre. 4 haut-parleurs (2 par canal) procurent une qualité de son et de tonalité typiquement stéréophonique.
Régulier \$99
SPÉCIAL \$79.00

Le changeur Garrard, les 4 haut-parleurs (2 par canal), et l'amplificateur habilement construit vous assure un rendement de haute qualité. Contrôles séparés pour fréquences basses et aigües, réglage équilibré et volume pour plus de commodité. Les haut-parleurs intégrés peuvent être séparés pour un meilleur effet stéréophonique.
Régulier \$159
SPÉCIAL \$129.00



Modèle de luxe à 4 vitesses avec amplificateur de haute qualité assorti d'un haut-parleur d'une efficacité sonore remarquable. Contrôles séparés pour la tonalité et le volume. Commande d'arrêt automatique après l'audition du dernier disque.
Régulier \$79
SPÉCIAL \$54.95

• Achetez maintenant • Plan de crédit
• Mise de côté pour les Fêtes.

Chez CLEMENT BOISVERT 1636, ROYALE TROIS-RIVIERES 378-4055

Une fillette, de quatre ans, meurt dans un incendie

Voir page 3



50e année, No 17

LE NOUVELLISTE

Edition Joliette, mardi 18 novembre 1969

Dix cents

Pour vous abonner au journal
LE NOUVELLISTE,
vous adresser à 97, St-Paul.
Tél.: 756-8311



UNE CEREMONIE CIVIQUE a marqué le décès d'un ancien conseiller de la cité M. Hector Généreux. Celui-ci siégea à la table du conseil de 1952 à 1955 et de 1957

à 1958. La cérémonie s'est déroulée sur la Place de l'Esplanade. (Photo Léon Savard)

Le Conseil du Travail entend syndiquer les employés de magasins

JOLIETTE — Le Conseil du Travail de Joliette (CTC - FTQ) vient d'entreprendre une vaste campagne à l'issue de laquelle il compte syndiquer les employés de la plupart des entreprises commerciales de Joliette.

Cette campagne vise surtout les petits établissements, comme les épiceries et les magasins de confection. Elle a commencé par le magasin Steinberg où les employés ont déjà logé une demande d'accréditation auprès du ministère du Travail.

Les employés du magasin Steinberg ont suivi leur exemple, la semaine dernière, mais leurs démarches en vue de se syndiquer n'ont pas été sans créer un froid entre eux et leur employeur.

Les employés du magasin

Steinberg n'ont rencontré à peu près aucun obstacle dans leurs démarches en vue de se syndiquer. Ils pouvaient compter sur l'appui de leurs confrères des autres magasins Steinberg qui sont déjà syndiqués. Il n'en fut pas de même pour les employés du magasin Scott Lasalle qui tentent de créer un précédent en devenant les premiers employés de la chaîne des magasins Scott Lasalle au Québec, à se syndiquer.

Un porte-parole de la FTQ a fait savoir au cours d'une conférence de presse que trois permanents de cette centrale syndicale étaient à Joliette depuis deux semaines pour mener à bien cette campagne, qui devrait durer environ trois mois et à l'issue de laquelle environ cinq cents employés d'entreprises commerciales de Joliette seront syndiqués.

Le même porte-parole a expliqué que la majorité des employés de magasins de Joliette sont syndiqués à la fin de cette campagne et que ceux qui ne le seront pas pourront réclamer qu'un décret soit rendu pour leur accorder des salaires qui seront comparables jusqu'à un certain point à ceux que retirent leurs confrères syndiqués.

Le but de cette campagne est de relever le niveau de vie des travailleurs des petites entreprises et de leur permettre de gagner des salaires comparables à ceux qui sont payés dans les grandes industries.

Le porte-parole de la FTQ a expliqué qu'un commis d'épicerie sans expérience, travaillant dans la Métropole gagnait en moyenne \$102 par semaine après trois mois et qu'une caissière après le même laps de temps en gagnait \$85.

Il a finalement souligné que le but de la présente campagne n'était pas de faire la guerre aux marchands de Joliette mais

de les inviter à verser à leurs employés des salaires raisonnables qui leur permettraient de mener une vie normale.

Le procès de Mme Gisèle Faust

Les deux procureurs font leurs représentations

par Claude VAILLANCOURT

JOLIETTE — Hier, c'était un triste anniversaire pour Mme Gisèle Faust, reconnue coupable d'homicide involontaire sur la personne de son époux, M. Marcel Faust. En effet, alors qu'elle comparait devant le juge Claude Bisson, elle se rappelait qu'il y avait un an qu'elle était détenue.

Un an déjà que le drame s'est déroulé dans la maison du rang Rivière Rouge à Crabtree Mills, et hier son procureur, Me Claude Filion, demandait au président du tribunal, le juge Claude Bisson, une clémence semblable à celle qu'ont obtenue Réal Martin, Marcel Saint-Louis et Edmond Brunet, reconnus eux aussi comme coupables d'homicide involontaire. Le premier a été libéré en mai, le second en juin et enfin, le dernier a bénéficié d'une sentence suspendue.

Pour sa part, Me Louis Laporte exigeait une sentence "sévère, longue, punitive et exemplaire" pour cette dame, qui, dit-il, est une mère dont la vie est finie. Il a rappelé un jugement d'un tribunal qui avait donné une sentence de quinze années de détention.

Mais, ce n'est qu'au 18 décembre prochain, à dix heures du matin, que l'on connaîtra l'épilogue de cette triste histoire.

Elle-même le disait, elle a vécu une expérience malheureuse.

par suite des provocations de son époux, qui étaient dues à la mort de la petite Marielle.

Me Claude Filion a indiqué au juge Bisson que les chances de récidive étaient nulles, puisque Mme Faust ne vivrait plus la vie qu'elle a partagée avec son mari. C'est un drame familial qui n'a pas de conséquences directes sur la société, c'est le fruit d'une situation qui ne peut se présenter de nouveau. Demandant une sentence légère, Me Filion a déclaré que la mère de Reine, Thérèse et Christiane Faust avait la certitude de pouvoir élever ses enfants convenablement.

Elle-même l'a dit, "Mon but c'est de voir mes enfants car je sais que leur santé est beaucoup affectée par ces tristes événements".

Quant à Me Laporte, il a dit, que les agents du service social de Joliette, lui ont déclaré que les enfants se portaient bien dans les familles où on les a confiés et qu'il n'était pas avantageux pour eux de retourner avec une mère dont la vie est finie.

Il a demandé une sentence exemplaire devant la fréquence du crime dans la circonscription de Joliette.

Le juge Claude Bisson a une lourde responsabilité devant lui, celle de décider du sort immédiat de Mme Gisèle Faust et de celui de ses trois enfants.

Résultat des Assises criminelles: six acquittements et six condamnations

par Claude VAILLANCOURT

JOLIETTE — La grande salle d'audience du Palais de Justice est maintenant déserte. Elle, qui depuis plus de deux mois était remplie presque à sa pleine capacité chaque jour, n'attire plus les curieux, les amis des accusés ou les membres de leurs familles.

Les Assises Criminelles du district judiciaire de Joliette sont maintenant terminées. La vie a repris son cours normal dans cette immense bâtisse.

Douze procès: six condamnations, six acquittements. Tel est le résultat des délibérations des membres du jury. Certains procès ont attiré plus particulièrement l'attention du public. C'est ainsi que le dernier, le procès de Mme Gisèle Faust, a été

l'accusée, elle donna alors un coup de poing au psychiatre, amené par le procureur de la Couronne, le juge Bisson a averti clairement les assistants qu'une salle d'audience n'était

pas une salle de foire ni de cirque. "Je ne tolérerai aucune manifestation", avait-il dit.

Et, il prit les mesures nécessaires pour que son ordonnance soit observée. Lors du verdict des membres du jury, il fit placer des agents de police un peu partout dans la salle.

Cependant, sous ces ordres sévères, apparaît un juge fort estimé du personnel judiciaire. Sa personnalité et son sourire l'ont fait adopter de tous, dès le début du terme.

Le juge Bisson est le plus jeune juge de la Cour supérieure. Il n'hésite pas à innover dans le domaine judiciaire. C'est ainsi qu'il a remis, lors du procès de Mme Faust, un document qui contenait les articles de lois susceptibles d'être appliqués dans cette cause ainsi qu'une liste

des verdicts qui pouvaient être imposés.

"Je ne sais pas si c'est une innovation qui pourrait amener un appel, mais je crois que cela pourrait éclairer et renseigner adéquatement les membres du jury", nous avait-il dit à l'issue du procès.

Les procureurs

Deux types, qui ont travaillé énormément lors de ce terme, furent sans aucun doute les deux procureurs de la Couronne. Me Jean-Robert Piette et Me Louis Laporte. Les deux avocats devaient, en plus de plaider les causes aux Assises, se rendre à la Cour des Sessions de la Paix où des causes de moindre importance étaient entendues.

Enfin, le travail des sténographistes est à souligner. Lors des

Le Juge C. Bisson

pas une salle de foire ni de cirque. "Je ne tolérerai aucune manifestation", avait-il dit.

Et, il prit les mesures nécessaires pour que son ordonnance soit observée. Lors du verdict des membres du jury, il fit placer des agents de police un peu partout dans la salle.

Cependant, sous ces ordres sévères, apparaît un juge fort estimé du personnel judiciaire. Sa personnalité et son sourire l'ont fait adopter de tous, dès le début du terme.

Le juge Bisson est le plus jeune juge de la Cour supérieure. Il n'hésite pas à innover dans le domaine judiciaire. C'est ainsi qu'il a remis, lors du procès de Mme Faust, un document qui contenait les articles de lois susceptibles d'être appliqués dans cette cause ainsi qu'une liste

Me L. Laporte

procès de plus grande importance, ils avaient à retranscrire leurs notes sténographées au jour le jour. Le juge Bisson en a d'ailleurs profité pour souligner leur travail.

Le Richelieu tiendra sa soirée de gala samedi

JOLIETTE (C.V.) — Le club Richelieu fêtera son président, en grand, samedi soir prochain, alors que les plus importantes personnalités de la ville se réuniront pour une soirée de gala aux salons Mirage I et Mirage II du restaurant Kambo.

La soirée débutera par un dîner gastronomique préparé par le chef exécutif Gaston Gravel, sous la direction du maître d'hôtel Serge Robert.

M. Jean-Charles Perrault, le président 1969 du club Richelieu

a admirablement dirigé son organisme au cours de l'année 1969 et c'est pour lui rendre hommage que l'on organise ce gala.

Les organisateurs, M. Claude Boissvert, Lucien Houle et Gilles Varin nous ont appris qu'ils ont réservé les services de l'ensemble de Maurice Meerte.

D'après les commentaires qui circulent dans la ville, cet événement pourrait bien se situer parmi les plus importantes activités sociales de l'année.

Rémi Paul à Joliette

JOLIETTE (C.V.) — Le ministre de la Justice, l'honorable Rémi Paul, sera l'invité d'honneur à l'occasion du vernissage prévu à l'Exposition de peintures du Rév. Père Wilfrid Corbeil, C.S.V.

Comme il est maintenant coutume, à chaque automne, le père Corbeil tient une exposition de ses peintures. Celle-ci aura lieu le 30 novembre prochain, en la salle Hermas du Séminaire de Joliette (autresfois le Scholasticat Saint-Charles).

Le vernissage devrait réunir de nombreuses personnalités et il est considéré comme l'un des événements artistiques de l'année à Joliette.

Joliette en bref

JOLIETTE — La Chambre de Commerce de Saint-Esprit, dans le comté de Montcalm, tiendra son dîner annuel le samedi, 22 novembre prochain, à l'école Dominique Savio, dans cette localité.

L'organisme n'a invité aucun

conférencier pour ce dîner qui doit débuter à 19h.

Le dîner sera suivi d'une danse avec orchestre.

La Chambre de Commerce de Saint-Esprit compte soixante-treize membres. Son président est M. Jean-Paul Pitre.

Pavage de la route menant au Théâtre des Prairies

JOLIETTE (C.V.) — M. Pierre Roy, député du comté de Joliette à l'Assemblée nationale, a annoncé en fin de semaine que des travaux de pavage seront effectués sur la route menant au Théâtre des Prairies.

Le député de Joliette a déclaré que demande lui avait été faite par le comédien Jean Dupeppe ainsi que par les membres du conseil municipal de Notre-Dame des Prairies pour que le gouvernement du Québec autorise le pavage de cette route.

Le théâtre des Prairies, bien connu des amateurs de théâtre est situé à quelques milles de

Joliette et devant l'importance qu'il prend de saison en saison, on a autorisé cette dépense.

Déjà la semaine dernière on était à solidifier la chaussée afin que lorsque le printemps sera venu l'asphalte ne craque pas.

"Le théâtre des Prairies est une bonne attraction touristique pour la région de Joliette, de dire le député unioniste et ces travaux ne devraient qu'inviter plus de gens à s'y rendre".

On sait également que c'est grâce aux pressions du député Roy que le théâtre des Prairies a pu être annoncé en bordure de l'autoroute.

En furetant dans Joliette

Les amygdalites, c'est une maladie qui court de ce temps-ci, ainsi deux types bien connus de Joliette, MM. Claude Charbonneau et Gilles Varin ont conduit, chacun un de leurs rejetons à l'hôpital Saint-Eusèbe pour qu'on traite cette maladie. Comme leurs enfants ne savent pas lire, nous leur demandons de leur transmettre nos meilleurs voeux de la part du monsieur du Nouvelliste.

Le grand coureur automobile de Joliette, Serge Savard, fils de notre sympathique photographe, abandonnera-t-il la compétition en faveur des randonnées de plaisir dans la municipalité de Rowdon? C'est là la question que se posent les sportifs de l'endroit. Il appert, que la cause de tous ces changements serait une jeune fille de l'endroit.

Gilles Lafortune, un type dont nous ignorons maintenant la profession, nous informe que Gilles Dreu interprète d'Alouette (pas celui des Canadiens, l'autre) sera de passage au CEGEP, vendredi prochain. Ce sera un spectacle à ne pas manquer.

Qui a dit que M. Roland Rivest était président de la Commission scolaire. Je l'ignore, mais toujours est-il, que celui qui me remplace s'est fait jouer un fichu de tour, lui qui mettait les pieds pour la première fois à Joliette.



par Michel ROCHON

Les loisirs à Joliette

Bibliothèque adultes

9h. à 12h. a.m.
1h. à 6h. p.m.
7h.30 à 9h.30 p.m.

Bibliothèque enfants

4h.30 à 6h. p.m.

Arène de Joliette

10h. a.m. — Commission Scolaire Locale
1h.30 à 3h.30 p.m. — Patinoire libre pour adultes et jeunes enfants
4h. p.m. — École Anglaise
5h. p.m. — St-Pierre vs St-Jean Baptiste Montsique
6h. p.m. — N.D. Prairies vs St-Pierre Pee-Wee
7h.30 — P.M. — Ligue Laurentide Junior, Assomption vs CEGEP de Joliette
9h.30 P.M. — Librairie Martin vs Crabtree Mills.

Centre de Loisirs du CEGEP

7h.30 p.m. — Cours de danse... Professeurs: Gisèle et Yves
7h.30 p.m. — Cours de gymnastique pour dames... Prof: Mme Henri

Piscine du CEGEP de Joliette

7h. à 8h. p.m. — Cours de natation pour enfants... Prix: \$1.00
8h. à 9h.15 p.m. — Bain Libre. Admission \$0.35

Centre de Loisirs Barthélemy-Joliette

7h.15 p.m. — Rencontre de ballon volant... Professeurs vs Centre
7h. à 11. p.m. — Tennis intérieur... Ballon-panier... Gymnastique sur appareils... Ping pong... Admission Adulte \$0.50. Etudiants, \$0.25. Carte de membre pour la saison... Adulte \$5.00. Etudiant \$2.00.

- Encore très peu de personnes ont assisté aux différentes joutes présentées par la Ligue Laurentide Junior de Hockey. Pourtant, hier, les deux programmes ont offert du jeu des plus intéressants. Et dire qu'il y a certaines personnes qui voudraient qu'il y ait une équipe de hockey Junior "A". S'il n'y a pas 200 personnes qui peuvent assister à la Ligue Laurentide Junior, il n'y en aura pas tellement plus pour une équipe de la ligue Junior "A" du Québec.
- Plus de voitures ont participé au Rallye Automobiles organisé par les étudiants du CPES de Joliette. Paul Héru et Jacques Richard deux des organisateurs étaient plutôt épuisés à la suite de ce Rallye. Ces deux gars-là qui en étaient à leur première expérience dans l'organisation d'un Rallye, se sont donnés corps et âme toute la semaine, pour faire de cette organisation un succès.
- Certaines personnes m'ont demandé de répéter qu'il faisait très froid dans l'arène. Ah! les pauvres spectateurs...
- L'instructeur Claude Nadeau de la Librairie René Martin avait certainement sermonné ses joueurs avant la joute. Les joueurs de la Librairie ont cogné et mis en échec comme ils ne l'avaient jamais fait jusqu'ici.
- André Latendresse, publiciste de la Ligue Laurentide Junior, était une fois de plus, hier, à l'arène pour assister au programme double de la ligue. Inutile de vous dire que André est des plus occupés de ce temps-ci.
- Gaston Froment qui dirige la destinée du Midget St-Pierre est un sportif. En plus de s'occuper de son équipe, qui fait tout de même belle figure, il assiste à presque toutes les joutes des ligues, Junior, Juvénile et Midget.
- Pour les skieurs soyez patients tout vient à temps à qui sait attendre. Ne vous en faites pas il y en aura de la neige.

Spectacle du groupe Vive les gens

Les membres Optimistes de Ville St-Gabriel visitent leurs confrères de L'Épiphanie

VILLE SAINT-GABRIEL (PAC) — Les membres du club Optimiste de ville Saint-Gabriel se sont formés, dès le début de l'année, un comité qu'ils ont appelé le comité des visites inter-clubs. Samedi dernier, ce comité a organisé la première visite

d'un autre club Optimiste de la zone numéro 5. Quelques représentants du groupement de service de ville Saint-Gabriel se sont rendus à une soirée qui avait lieu sous les auspices du club Optimiste de l'Épiphanie.

tes" internationaux. Le lieutenant gouverneur de cette zone des clubs Optimistes, M. Pierre-Paul Perreault de Joliette, a lui aussi participé à cette soirée qui a été rendue possible grâce au travail du club de l'Épiphanie.

A cette soirée, des membres Optimistes de l'Épiphanie, St-Gabriel et même Louiseville ont pu assister à un spectacle de chants présenté par un groupe de 100 personnes, nommé "Vive les gens". Les membres et leurs épouses ont fortement apprécié ce spectacle et en même temps ont pu en profiter pour rendre visite à un des clubs de la zone numéro 5 des clubs "Optimis-

LIONEL MARTIN
NOTAIRE
B.A., LL.L.
Licencié en droit
375-7733 - 5-7734
153, rue Lavolette T.-R.

La patinoire est prête à Saint-Alexis

ST-ALEXIS-DES-MONTS — 9 Les bandes de la grande patinoire, à l'École Sacré-Coeur, sont prêtes à recevoir les jeunes qui désirent jouer dans les ligues féminines et masculines de ballon balaï.

Il ne manque plus que la véritable saison hivernale pour faire la surface glacée, à cet endroit.

Présentement, ceux et celles qui désirent participer activement à ce sport du ballon balaï, donnent leur nom à M. Aurèle Plante, instructeur des sports, à cette institution, dont le Principal est M. Roger Landry.

Les divers comités de l'institution fournissent d'activités diversifiées.



ON SE MET À L'ŒUVRE afin que tout soit prêt à temps... semblent se dire les personnalités présentes pour la levée symbolique de la première pelletée de terre du Centre d'accueil Brassard Inc. Sur la photo dans l'ordre, MM. Evariste

(par Claude Rondeau) Leblanc, curé de St-Zénon; Guy Gauthier député provincial du comté de Berthier; Gustave Racine, président du Centre d'accueil; Antonio Yanakis, député fédéral et enfin, Arthur Amyot, curé de St-Michel des Saints.

Inauguration des travaux au Centre d'accueil Brassard

SAINT-MICHEL DES SAINTS (J.S.O.) — Une brève cérémonie a marqué la levée officielle de la première pelletée de terre symbolisant la construction d'un Centre d'accueil pour personnes âgées à St-Michel, dimanche après-midi. Étaient présents à cette cérémonie et à la réception qui suivit à l'hôtel Manouan de St-Michel, le député fédéral M. Antonio Yanakis, le député provincial à l'Assemblée nationale, pour le comté de Berthier, M. Guy Gauthier, M. Gustave Racine, président du Centre d'accueil et enfin, le secrétaire de St-Michel, M. Vic Laforest.

Le Centre d'accueil Brassard Inc. aura une capacité de 35 lits, incluant les sections d'hébergement, avec 25 chambres, surveillée (clinique); sept chambres et enfin, trois chambres pour le personnel. Les travaux ont débuté le 10 novembre et prendront fin le 17 avril 1970.

Pas moins de 200 personnes s'étaient massées sur l'emplacement du futur Centre d'accueil et plusieurs personnalités assistaient également à cette cérémonie malgré un froid intense. Parmi ces derniers, relevons les présences de plusieurs maires et conseillers des municipalités de St-Zénon, St-Jenac-du-Lac et St-Guillaume-Nord, de même que leurs épouses et quelques curés des paroisses avoisinantes.

Rappelons que c'est en date du 6 mars 1967 qu'une résolution du conseil

NETTOYAGE DE TAPIS COMMERCIAL ET RESIDENTIEL
SPECIAL CETTE SEMAINE
TAPIS 9' x 12' 10.00
Maintenance 375-2084

RÉPARATIONS à DOMICILE LESSIVEUSE



LOUIS POTHIER
Spécialisation sur les appareils Ingis - Kenmore RCA Whirlpool
• Sécheuse
• Laveuse de vaisselle
• Lessiveuse
• Réservoir d'eau chaude
Louis Pothier Enr.
1541, Notre-Dame 376-6419
Trois-Rivières

ENCORE DU NETTOYAGE POUR A.B.C.

Sur la route... de Berthier

- En deux excellents camarades, le député fédéral Antonio Yanakis et son confrère au provincial Guy Gauthier discutent d'une façon animée de problèmes d'actualité. Pour un, l'actualité c'est l'histoire d'un pont qui devrait enjambrer le fleuve entre Sorel et Berthier. Pour l'autre, c'est la réfection de certaines routes et l'aménagement de nouvelles. Sujets différents qui se complètent bien pourtant.
- M. André Mousseau, du garage Mousseau Automobile de Berthierville, a souligné qu'il y avait beaucoup de travail et peu d'argent. Il est vrai que de plus en plus le travail augmente au garage. Pour l'argent, on n'en sait rien!
- Il y avait abondance de neige aux environs de St-Michel dimanche. Des amateurs de motoneige s'en donnaient à cœur joie. Pas les automobilistes cependant car à certains endroits, la route était très glissante.
- Une histoire de longue date semble vouloir s'envenimer. Il est notoire qu'un certain "froid" existe entre le conseil de Berthierville et le chef de police Chaput. Souhaitons qu'on puisse en venir sous peu à une entente car les deux parties sont bien placées pour parler fort... très fort même.

Trois personnes subissent de légères blessures

BERTHIERVILLE (JSO) — La Sûreté du Québec, détachement Berthierville, a enregistré deux accidents en fin de semaine. Le premier s'est produit vers 19h.45 à l'est de la Montée de St-Barthélemy. Trois personnes ont été légèrement blessées. Il s'agit de Jean Montemiglio, Frédéric Xylise et Robert Orr. L'agent Richard Gilbert fit le premier rapport.

Vers 8h. du matin dimanche, l'agent Marc Lemay fit les constatations d'un accident dû à un dérapage. L'automobile appartenant à M. Hubert Marcoux est une perte totale. L'accident s'est produit sur la route 41, à la hauteur du Rang Fer-à-Che-

Mort aux Pillards!



TUEZ LES RATS avec le WARFARIN Black Leaf agent destructeur éprouvé
Ne laissez pas ces pillards ronger vos profits. Exterminez-les aisément et économiquement avec le Warfarin Black Leaf. Résultats garantis, ou vous serez remboursé.

JEUDI

MARTIN BERGERON
Jeudi, Jeudi, Jeudi
Centre d'Achats de Normanville
3660, Des Erables
Trois-Rivières

GL PEINTURES

LE PUISSANT SNOW SHARK 7 DE 24" à "Turbosouffleuse" 2 tonnes/minute.

Modèle 687

Caractéristiques: Largeur: 24". Commande: Entièrement par chaîne, précise et robuste. Vitesses: 2 vitesses avant, une arrière et point mort. Démarrage ultra-robuste, étanche, à rappel automatique. Moteur: Puissant moteur en fonte, 4 temps. Réglage en hauteur par patin, depuis le niveau du sol jusqu'à 2 1/2". Patin réversible: Bord coupant étroit ou semelle large. Métal cerné ne rouille pas. Pneus de 12" x 3.75", renforcés, à sculptures en losanges. Chaînes pour travail sur fortes pentes ou sur la glace. Tuyère réglable par poignée permettant d'orienter la projection de la neige de 90° à gauche à 90° à droite et de la souffler jusqu'à 45 pieds. Embrayage: Centrifuge, pour toutes températures monté sur l'arbre moteur, protégeant les tambours et facilitant le démarrage.

Poids à l'expédition: Environ 283 livres
Transmission renforcée
PRIX REG.: \$559.95

44900 Chaînes incluses

Vous payez toujours moins cher chez

J.B. LORANGER Ltée
300, Des Forges Trois-Rivières Tél.: 374-2491

Relaxez avec symphonic en SPÉCIAL pour une semaine seulement

Une puissance auditive meilleure que 30 watts. Stéréo robuste AM/FM avec Multiplex. Changeur automatique modèle Garrard 2025. Contrôles séparés de fréquences basses et aigues, réglage équilibré et tonalité. Interrupteur pour disques stéréos et monophoniques. Commutateur AFC. Sortie pour écouteur stéréo. Mesureur de syntonisation. Indicateur lumineux pour radio AM/FM stéréo. Sortie pour magnétophone. Couverture gris fumé. Haut-parleurs cone double à fréquences multiples. Construction solide entièrement noyer.

Régulier \$299
SPÉCIAL \$229

Ensemble combiné de 4 pièces. Châssis AM/FM/MPX à état solide de 20 watts. Changeur de luxe avec table tournante de 11 pouces. 5 contrôles. Volume, tonalité, rendement équilibré, syntonisation et contrôle des 5 positions. Les 5 positions sont: FM/MPX, FM/AFC, FM, AM et PHONO. Couverture "plexiglass" gris fumé recouvrant le changeur. Toutes les pièces finies en vinyle noyer. Les fiches, douilles et câbles permettent un usage immédiat.

Régulier \$229
SPÉCIAL \$169

Un phonographe entièrement stéréophonique et automatique à 4 vitesses. Les haut-parleurs peuvent être éloignés l'un de l'autre. 4 haut-parleurs (2 par canal) procurent une qualité de son et de tonalité typiquement stéréophonique.

Régulier \$99
SPÉCIAL \$79.00

Le changeur Garrard, les 4 haut-parleurs (2 par canal), et l'amplificateur habilement construit vous assure un rendement de haute qualité. Contrôles séparés pour fréquences basses et aigues, réglage équilibré et volume pour plus de commodité. Les haut-parleurs intégrés peuvent être séparés pour un meilleur effet stéréophonique.

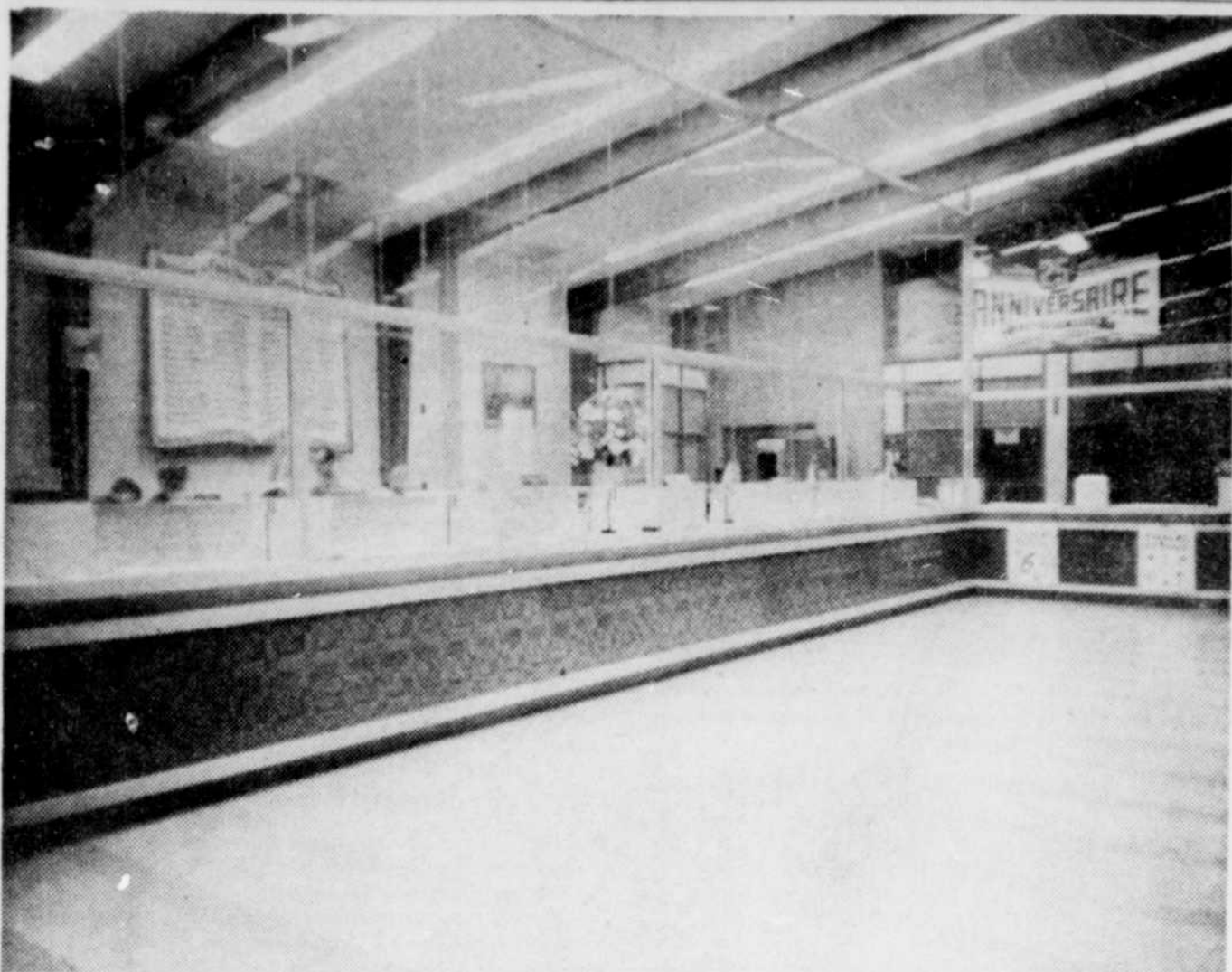
Régulier \$159
SPÉCIAL \$129.00

Modèle de luxe à 4 vitesses avec amplificateur de haute qualité assorti d'un haut-parleur d'une efficacité sonore remarquable. Contrôles séparés pour la tonalité et le volume. Commande d'arrêt automatique après l'audition du dernier disque.

Régulier \$79
SPÉCIAL \$54.95

- Achetez maintenant • Plan de crédit
- Mise de côté pour les Fêtes.

Chez CLEMENT BOISVERT
1636, ROYALE TROIS-RIVIÈRES 378-4055



LA CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH-TRACY est munie d'un système de protection contre le vol. Il s'agit d'un mur anti-balle en verre laminé de 1 3/8 de pouce d'épaisseur, allant du dessus des comptoirs au plafond. Aucune

Photo Gill) balles ne peut transpercer ce mur. Les devant des comptoirs sont également blindés en acier. Cette caisse est la première de la région de Sorel à posséder un tel système. Elle est la neuvième au Canada.

Un mur anti-balle à la Caisse populaire St-Joseph-Tracy

TRACY (L.B.) — Un mur anti-balle a été installé dans la Caisse populaire Saint-Joseph-Tracy, située au 901 route Marie-Victorin, à Tracy. Il s'agit d'un mur en verre laminé de 1 3/8 pouces d'épaisseur, monté sur une charpente en aluminium blindé en acier, et couvrant l'espace allant du dessus des comptoirs jusqu'au plafond.

Les devant des comptoirs sont également blindés en acier. Ainsi les caissières sont entièrement protégées. Elles n'ont pas à craindre qu'une balle tirée de la salle des pas perdus par un voleur les atteigne derrière leur comptoir.

Par ailleurs, la porte du comptoir qui mène au bureau du gérant de la Caisse est également blindée en acier. Les fenêtres qui donnent sur le bu-

reau du gérant et sur celui de l'assistant-gérant sont aussi à l'épreuve des balles.

Ce système de sécurité qui a été installé par la Vitrerie H.G. Côté Limitée, de Sorel, a été l'objet de "tests" sérieux faits par la Sûreté du Québec et par les équipes de sécurité des banques à charte et des caisses populaires. Les balles, tirées par différentes armes à feu, allant du pistolet à la mitrailleuse, n'ont pas réussi à transpercer ce mur anti-balle en verre laminé.

On souligne que la Caisse populaire Saint-Joseph-Tracy, qui célèbre cette année son 25e anniversaire de fondation, est la neuvième caisse canadienne à être munie d'un tel système de protection contre le vol. Elle est

la première de la région de Sorel.

Ce mur anti-balle est une protection pour les employés de la Caisse et également pour les clients qui se rendent dans le bureau du gérant avec une forte somme d'argent qu'ils veulent

deposer.

Cette mesure de protection permettra à la Caisse populaire Saint-Joseph-Tracy d'épargner sur les primes d'assurance contre le vol. Le coût de ces primes va diminuer considérablement, assure-t-on.

Des accusations de recel de roues et de pneus contre douze personnes

par Pierre-A. CHAMPOUX

SOREL — Avant le mois de mai 1969, un individu, Gaëtan Pélouquin, aurait commis plusieurs vols de roues et de pneus dans différents établissements et garages de la région de Sorel. Ce dernier aurait par la suite vendu ces roues et pneus à plusieurs autres personnes qui ont toutes été appréhendées par la police. Ces derniers devaient hier matin comparaître à la Cour des Sessions de la Paix de Sorel pour recel, selon l'article 296 du code criminel.

Douze personnes auraient acheté des roues et des pneus qui auraient préalablement été volés. Sur ces douze, lundi matin, cinq ont plaidé coupables à l'accusation de recel qui pesait contre elles. Les autres devront comparaître une autre fois le 16 décembre prochain pour cette accusation.

Jean-Roch Dubé aurait, le 14 mai dernier, à Saint-Pierre-de-Sorel, eu en sa possession deux roues et pneus d'une valeur de \$260. Ces roues et pneus provenaient du Garage Messier de Tracy et auraient vraisemblablement été volés. Dubé, qui aurait su que ces objets avaient été volés, les avait en sa possession et ce contrairement à l'article 296 du code criminel.

André Pelletier aurait eu quatre en sa possession valant \$360 et appartenant au Garage Poirier Automobile de Tracy. Tous ces individus comparaitront pour recel selon l'article 296 du code criminel le 16 décembre prochain. Gaëtan Pélouquin, celui qui aurait commis ces vols, se représentera devant le juge le 26 janvier prochain après être venu devant le président du tribunal au mois d'octobre dernier.

Léopold Marion en aurait eu deux d'une valeur de \$130, et deux d'une valeur de \$100 provenant de M. Laurent Léveillé le propriétaire et deuxièmement appartenant à M. Robert Lapin. Ces pneus et roues auraient aussi été volés.

Léon Lepage comparaitrait le 16 décembre pour deux roues et pneus du Garage Poirier de Tracy et d'une valeur de \$150.

Alain Lamoureux en aurait lui aussi eu deux en sa possession d'une valeur de \$120 et appartenant à Tracy Automobile, de la 402 rue Désiré à Saint-Joseph-de-Sorel.

Gilles Paquin aurait eu de même en sa possession des roues et des pneus qui appartiendraient au Garage Poirier de Tracy. Ces objets auraient une valeur de \$135.

Les Québécois ne seraient pas nés pour un petit pain

MONTREAL (PC) — L'émancipation des colonies et la promotion des classes sociales défavorisées ont montré aux Québécois qu'ils n'ont plus à croire, comme le croyaient leurs parents, qu'ils sont "nés pour un petit pain" et qu'ils sont condamnés à se soumettre indéfiniment à la domination d'un autre peuple, a déclaré en fin de semaine M. Michel Brunet, à l'ouverture du congrès d'orientation de la Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste.

Après avoir retracé les grandes tendances du peuple canadien-français au cours de son histoire, l'historien a déclaré qu'au cours des 20 dernières années les Québécois francophones avaient acquis une nouvelle image d'eux-mêmes et du monde et qu'ils avaient rejeté les

"mythes et les écrans protecteurs à l'intérieur desquels s'étaient réfugiés".

"Ils ne se voient plus comme les participants isolés d'un groupe culturel minoritaire dont la survivance dépend de la générosité d'une majorité omnipotente."

"Si le Canadien français de mentalité minoritaire fut un produit de l'époque victorienne où triomphait le libéralisme économique, c'est-à-dire la loi de la jungle, le Québécois s'affirme à l'âge de la démocratie sociale. Les Québécois se rendent compte, non sans indignation, que la collectivité à laquelle ils appartiennent a dû subir depuis sept générations un sort humiliant au nom du droit de conquête."

Les travaux en cours sur le chemin St-Ours seraient complétés à la mi-décembre

ST-PIERRE DE SOREL (L.B.) — Les travaux publics actuellement en cours sur le Chemin Saint-Ours dans la municipalité de Saint-Pierre de Sorel seraient complétés vers la mi-décembre.

Ces travaux concernent l'installation d'une conduite d'eau et de tuyau d'égout sanitaire et pluvial depuis les limites de la ville de Sorel jusqu'à la Montée Sainte-Victoire. Ainsi, les résidents de ce secteur de la municipalité de Saint-Pierre de Sorel seront dorénavant approvisionnés en eau potable directement de l'aqueduc de la ville de Sorel. Soulignons qu'une conduite de petite dimension avait été installée il y a quelques années sur le Chemin Saint-Ours pour desservir le couvent des Soeurs Clarisses. Par la suite, d'autres résidents du secteur s'étaient branchés

sur cette conduite. Il s'agissait là d'un service temporaire qui ne pouvait satisfaire à la demande.

Aussi, un groupe de contribuables ont-ils demandé au conseil municipal, au moyen d'une requête, de procéder à l'installation d'une conduite d'eau, de même qu'à la pose d'un tuyau d'égout sanitaire et à celui d'un égout pluvial. Après étude du coût de ces travaux, et après avoir obtenu ces subventions du gouvernement provincial, le conseil municipal décidait de procéder à ces travaux.

En fait, les travaux ont débuté le printemps dernier pour être interrompus durant l'été et reprendre en septembre. La municipalité peut ainsi profiter du programme d'aide du gouvernement aux municipalités pour les travaux d'hiver.

Projets dévoilés lors d'une conférence

Les Chevaliers de Colomb "attaquent" plusieurs domaines d'activités

SOREL (L.B.) — L'oeuvre des Petits Souliers, la réorganisation des cadres, les paniers de Noël, la nomination d'un nouveau secrétaire-financeur, objectif de 900 membres, formation d'un club social, une semaine de la Chevalerie, mise sur pied de 25 comités d'action, mot d'ordre, Ça grouille au 1132. Tels sont les principaux sujets qui ont fait l'objet de la conférence de presse que le grand Chevalier du conseil 1132 des Chevaliers de Colomb de Sorel, M. Pierre Laforest, donna ces jours derniers, en compagnie de plusieurs officiers, à la salle colombienne.

Petits Souliers

Le conseil 1132 de Sorel a choisi cette année de s'identifier à une oeuvre tout à fait spéciale qui portera le nom de "L'oeuvre des petits souliers". Les Chevaliers de Colomb fourniront aux élèves du primaire qui en auront besoin des souliers et des bottes. Les instituteurs et insti-

trices qui remarqueront qu'un enfant a réellement besoin de chaussures n'auront qu'à en avvertir le principal de l'école. Ce dernier communiquera avec les Chevaliers de Colomb qui viendront à faire le nécessaire pour bien chausser cet enfant.

La deuxième étape de ce comité de charité verra à fournir des victuailles aux écoliers des écoles élémentaires qui manquent de nourriture. Cette deuxième étape sera mise sur pied aussitôt que le comité de charité aura les fonds nécessaires.

Paniers de Noël

Le conseil 1132 entend continuer cette année sa coutume de distribuer des paniers de Noël aux familles dans le besoin. Cet, le distributeur sera organisé avec l'élaboration des Filles d'Isabelle, des Soeurs de la Charité et de Namur, du Bien-Être social et des autres associations qui s'occupent de paniers de Noël, de façon à planifier l'oeuvre davantage et prévenir que

des familles obtiennent plus d'un panier alors que d'autres sont oubliées.

Les listes des familles dans le besoin seront compilées par les organismes qui oeuvrent dans ce domaine et les noms seront ensuite distribués à chacune des associations qui désirent collaborer à cette oeuvre.

L'aumônier

Intervenant sur cette question de la charité, l'aumônier du conseil 1132, l'abbé Jean-Paul Morin, curé de Saint-Gabriel-Lalemant, a souligné que les Chevaliers de Colomb ne peuvent pas rester étrangers à ce problème de la misère. On ne peut pas concevoir un Chevalier sans cette préoccupation de la charité. Dans le passé, le conseil 1132 s'est penché sur la misère, mais cette année, les officiers ont décidé de s'identifier à une oeuvre particulière, celle de l'oeuvre des petits souliers.

Les Chevaliers de Colomb acceptent cette responsabilité et tiennent à faire leur part, en consentant des sacrifices généreux. "C'est la note qu'ils sont de vrais Chevaliers, des chevaliers chrétiens, qui méritent à cause de cela la considération et le respect de toute la population qui les entoure", a dit l'abbé Morin.

Réorganisation

Le grand chevalier, M. Pierre Laforest, a particulièrement insisté sur le travail de réorganisation du conseil 1132 depuis son élection en juillet dernier. Cette réorganisation s'est faite sur le plan administratif, le plan économique et le plan social.

Tout d'abord, il a signalé le rajournement des membres de l'exécutif et la formation de 25 comités d'action, ayant à leur tête un responsable et des adjoints, pour la bonne marche des activités.

Nous avons changé l'organisation interne de notre conseil, a dit M. Laforest, afin de donner un peu plus de vie et rétablir certaines situations inadéquates des termes précédents.

Objectif

Le conseil 1132 des Chevaliers de Colomb de Sorel a déjà compté 907 membres. En juillet dernier, il y avait 505 membres en règle. Aujourd'hui il y en a 590 et "nous voulons atteindre l'objectif de 900 membres en règle".

Pour cela, une semaine de la Chevalerie sera organisée dans la ville de Sorel, probablement au début de décembre, et au cours de laquelle on appuiera beaucoup sur la réinstallation "de nos membres qui nous ont délaissés pour des raisons qui sont peut-être justifiées". On s'occupera aussi du recrutement de nouveaux Chevaliers.

Club social

Après étude, l'exécutif du conseil 1132 a constaté que le local colombien était un peu trop commercialisé et pour cause, étant donné le coût élevé de l'administration d'une telle bâtisse.

L'exécutif a cependant décidé de s'orienter davantage vers l'attention tout à fait spéciale "à nos membres". A cet effet, il a été décidé de démembrer la salle de quilles installée au sous-sol, et de transformer cette salle en Club Social pour les membres seulement. Il y aura tables de billard, tables à cartes, télévision, jeux de dame, jeux de dards, etc.

M. Laforest est confiant que de ici les Fêtes le conseil 1132 sera en mesure d'offrir à ses membres en règle "un club social réellement intéressant, qui certainement invitera les Chevaliers à venir plus souvent à leurs locaux".

Deux enfants heurtés en traversant une rue

par Pierre-A. CHAMPOUX

SOREL — Un accident de circulation a fait deux blessés. Les victimes sont deux enfants de 4 ans et de 5 ans. L'accident, survenu vers 10 heures hier matin à cause des blessures à René-Dussault et à sa sœur Manon fils et fille de M. et Mme Donat Dussault, demeurant au 619 de la rue Montcalm à Saint-Joseph de Sorel.

L'accident est survenu alors que les quatre enfants qui accompagnaient leur mère, étaient dans la voiture de leurs parents, laquelle était stationnée devant Chante-Clerc Bar B. Q. à Sorel. Les deux plus jeunes enfants, René et Manon, âgés de 5 et 4 ans, ont voulu descendre de l'automobile stationnée pour aller rejoindre leur mère, qui était à la maison "Chante-Clerc".

En descendant du véhicule, les deux bambins ont été heurtés par une automobile qui était conduite par M. Réjean Audet, 24 ans, demeurant au 4808 rue Carillon à Tracy. Les deux autres enfants étaient dans l'auto quand l'accident s'est produit. Donald, 9 ans, et Alain, 7 ans, ont vu l'accident.

L'agent Miette, de la Sûreté municipale de Sorel, s'est rendu sur les lieux de l'accident pour faire transporter les enfants à l'hôpital et faire les constatations d'usage. La petite Manon a été transportée à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, tandis que son frère René, qui lui était très sérieusement blessé, a été conduit à l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

Mise sur pied des ateliers de travail dans la région

SOREL (L.B.) — La première rencontre relative à la mise sur pied des ateliers de travail, que le député de Richelieu M. Maurice Martel, veut instituer dans son comté, aura lieu, vendredi soir prochain, le 21 novembre, à 9 heures à son bureau, situé au sous-sol de la bibliothèque municipale de Sorel.

M. Martel se propose de mettre ces ateliers de travail à la disposition des gens de Richelieu dans le but de les sensibiliser aux différentes institutions de la région.

Sont invités à prendre part à cette première rencontre, les maires du comté de Richelieu, les représentants syndicaux, les responsables des loisirs de même que le représentant des industries locales.



(Photo Gariépy)

LORS DE LA CONFERENCE de presse donnée dans les salles colombiennes par le grand chevalier du conseil 1132 des Chevaliers de Colomb de Sorel, M. Pierre Laforest et au cours de laquelle il a annoncé la mise sur pied de l'oeuvre des petits souliers, de même que la réorgani-

sation des cadres du conseil 1132. De gauche à droite, MM. Lorenzo Brouillard, reporter, Pierre Laforest, grand chevalier et l'abbé Jean-Paul Morin, aumônier du conseil 1132 et curé de Saint-Gabriel-Lalemant.

A Chavigny

La Commission scolaire reçoit trois subventions

TROIS RIVIERES (J.P.A.) — Avec grand plaisir le secrétaire-administrateur de la commission scolaire Chavigny a reçu du ministère de l'Éducation d'importantes subventions qui ont fait l'effet d'une revigilante transfusion sanguine.

Pour le terme scolaire 1968-69,

donc le versement final de la subvention globale, un chèque de \$28.790 est parvenu à Chavigny pour le transport des élèves. Dans le cas du présent terme, soit celui de 1969-70 les autorités gouvernementales ont fait parvenir une somme de \$28.700 pour les frais d'administration et d'entretien. C'est la première tranche de la subvention. D'autres suivront au cours de l'année académique.

Pour la rémunération du personnel et l'organisation du cours secondaire, la commission scolaire Chavigny a reçu l'appréciable montant de \$76.000. Encore là, il s'agit d'un premier versement pour l'année en cours.

LIONEL MARTIN
NOTAIRE
B.A., LL.L.
Licencié en droit
375-7733 - 5-7734
153, rue Laviolette T.-R.



IL NE VIENDRA PLUS d'automobiles de ce côté Depuis hier matin, la rue des Forges est à sens unique en direction Royale-Notre-Dame dans le but d'améliorer la circulation dans le centre ville.

(Photo Roland Lemire)

(Photo Roland Lemire)
QU'EST-CE QUI SE PASSE ICI? demande la dame au policier de faction à l'intersection des Cinq-Coins à Trois-Rivières. C'est que depuis hier, la circulation automobile débouche de la rue St-Georges dans la direction du fleuve vers la rue Ste-Marie.



Trois nouvelles rues à sens unique

NETTOYAGE DE TAPIS
COMMERCIAL ET RESIDENTIEL
SPECIAL
CETTE SEMAINE
TAPIS 9' x 12' 10.00
Maintenance ENR
375-2084

RÉPARATIONS à DOMICILE LESSIVEUSE



LOUIS POTHIER
Spécialisation sur les appareils
Inglis — Kenmore
RCA Whirlpool
• Sécheuse
• Laveuse de vaisselle
• Lessiveuse
• Réservoir d'eau chaude
Louis Pothier Enr.
1541, Notre-Dame 376-6419
Trois-Rivières

Un homme blessé par un chauffard

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Un homme âgé a été blessé lorsqu'il a été frappé, vers 6h.30, hier soir, rue St-Paul, par une voiture qui n'a pas été immobilisée par son conducteur après l'accident.

M. Téléphore Fréchette, 65 ans, 1065 rue St-Angèle, a été transporté à l'hôpital St-Joseph souffrant de blessures qui ne seraient pas graves.

Le conducteur de la voiture de couleur rouille a accéléré après l'accident, désireux de prendre la fuite.

Les constatations ont été faites par les policiers Robert Morin et Fernand Lemoyne. La police a commencé une enquête, afin de capturer le chauffard.

ENCORE DU NETTOYAGE POUR A.B.C.



118

Faits et méfaits

Causes de facultés affaiblies au volant

- Jean Bonenfant, de St-Narcisse, Claude Martineau, de Drummondville et Marcel Fleurant, de Ste-Monique, résident comme vous pouvez le constater dans des localités passablement éloignées les unes des autres. Toutefois, ils ont quelque chose en commun; tous trois ont été arrêtés pour facultés affaiblies au volant de leur véhicule au cours du mois d'octobre. Les deux premiers ont plaidé coupables hier matin et se sont vu retirer leurs permis de conduire pour trois mois. Ils ont de plus été tenus de payer une amende de \$50. Le troisième a nié sa culpabilité et a subi son procès le 24 novembre.

Roger L'Espérance est accusé de fraude

- Roger L'Espérance subira son procès à une date qu'il reste à déterminer, pour une accusation de vol à l'endroit de la compagnie Irving Oil, à la succursale de Gentilly. Plus précisément, on reproche des fraudes à l'accusé, pour un montant totalisant \$464.02, répartis en sept chefs d'accusations.

Gilles Roy subira un examen médical

- Parce que son cas nécessite un examen médical, Gilles Roy de Louiseville, a vu sa cause reportée à ce matin, en Cour des Sessions de la Paix. Il est accusé d'avoir braqué une arme en direction d'un résident de cette municipalité, le 15 novembre.

\$200 d'amende pour une infraction

- Un individu devra payer l'amende minimum prévue relativement à une infraction à la loi de l'impôt. Dans ce cas, l'amende est de deux cents dollars et les frais ou un mois de prison. L'accusé devait alors un montant de \$229.95 au gouvernement en impôts.

Assistant spécial

OTTAWA (PC) — M. Jean Belleau, du service de la programmation à la Société Radio-Canada, a été nommé assistant spécial de M. Marcel Oumet, vice-président à la programmation.

Dans un communiqué émis par le bureau de M. Oumet aujourd'hui, on annonce que M. Belleau remplace à ce poste M. Bruno Comeau, décédé en septembre dernier.

Mort aux Pillards!



TUEZ LES RATS avec le **WARFARIN Black Leaf** agent destructeur éprouvé

Ne laissez pas ces pillards ronger vos profits. Exterminez-les aisément et économiquement avec le Warfarin Black Leaf. Résultats garantis, ou vous serez remboursé.



WARFARIN BLACK LEAF

JEUDI



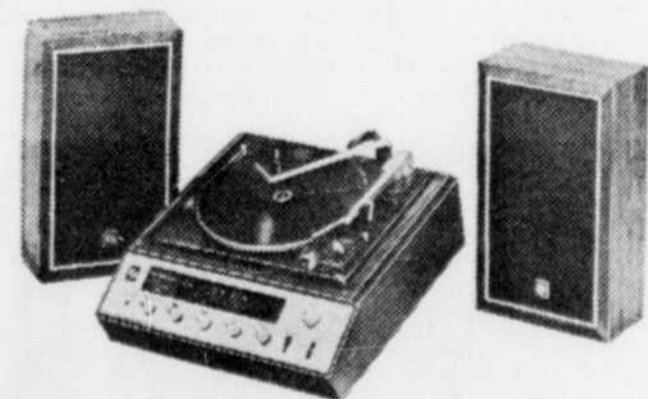
MARTIN BERGERON
Jeudi, Jeudi, Jeudi
Centre d'Achats de
Normanville
3660, Des Erables
Trois-Rivières



Relaxez avec

symphonic

en **SPÉCIAL** pour une semaine seulement



Une puissance auditive meilleure que 30 watts. Stéréo robuste AM/FM avec Multiplex. Changeur automatique modèle Garrard 2025. Contrôles séparés de fréquences basses et aigües, réglage équilibré et tonalité. Interrupteur pour disques stéréos et monophoniques. Commutateur AFC. Sortie pour écouteur stéréo. Mesureur de syntonisation. Indicateur lumineux pour radio AM/FM stéréo. Sortie pour magnétophone. Couvercle gris fumé. Haut-parleurs cône double à fréquences multiples. Construction solide entièrement noyer.

Régulier \$299
SPÉCIAL \$229

Ensemble combiné de 4 pièces Châssis AM/FM/MPX à état solide de 20 watts. Changeur de luxe avec table tournante de 11 pouces. 5 contrôles. Volume, tonalité, réglage équilibré, syntonisation et contrôle des 5 positions. Les 5 positions sont: FM/MPX, FM/AFC, FM, AM et PHONO. Couvercle "plexiglass" gris fumé recouvrant le changeur. Toutes les pièces finies en vinyle noyer. Les fiches, douilles et câbles permettent un usage immédiat.

Régulier \$229
SPÉCIAL \$169



Un phonographe entièrement stéréophonique et automatique à 4 vitesses. Les haut-parleurs peuvent être éloignés l'un de l'autre. 4 haut-parleurs (2 par canal) procurent une qualité de son et de tonalité typiquement stéréophonique.

Régulier \$99
SPÉCIAL \$79.00

Le changeur Garrard, les 4 haut-parleurs (2 par canal), et l'amplificateur habilement construit vous assure un rendement de haute qualité. Contrôles séparés pour fréquences basses et aigües, réglage équilibré et volume pour plus de commodité. Les haut-parleurs intégrés peuvent être séparés pour un meilleur effet stéréophonique.

Régulier \$159
SPÉCIAL \$129.00



Modèle de luxe à 4 vitesses avec amplificateur de haute qualité assorti d'un haut-parleur d'une efficacité sonore remarquable. Contrôles séparés pour la tonalité et le volume. Commande d'arrêt automatique après l'audition du dernier disque.

• Achetez maintenant • Plan de crédit
• Mise de côté pour les Fêtes.

Chez CLEMENT BOISVERT

1636, ROYALE

TROIS-RIVIERES

378-4055

MELLO
 REPAS COMPLETS ET LEGERS
 SPECIALITES Spaghetti italien, charcoal steak
 138, FUSEY 378-3233

LE NOUVELLISTE

Trois-Rivières, mardi 18 novembre 1969

Pour un plus grand choix
Mademoiselle
 224, RUE VERRILLON
 TROIS-RIVIERES

M. Jean-Paul Lamy cumulera les fonctions de président

L'exécutif de la Commission d'Expansion industrielle est formé

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — La nouvelle Commission d'Expansion économique et industrielle a formé son nouvel exécutif, sur la fin de l'après-midi d'hier, après que le président de la Chambre de Commerce aînée ait communiqué au conseil municipal, réuni en séance d'étude, la liste des membres de ce nouvel organisme de promotion.

C'est M. Jean-Paul Lamy, C.A., qui a été désigné aux fonctions de président du premier exécutif de la nouvelle Commission. Les autres membres de l'exécutif sont MM. J.-F. Savard, vice-président; Jacques Charette, C.A., secrétaire-trésorier; Jean-Guy Cyr, Gilles Beaudoin, Jean-Paul Bellemare, s.j. et Jack Tebbutt, directeurs.

En donnant à nos édiles, la liste des membres de la CEEI de Trois-Rivières, le président Marc Germain a déclaré que le nouvel exécutif avait pour mission de désigner d'ici le début ou la mi-Janvier au plus tard, à moins de graves empêchements, le gérant-général de la CEEI, ajoutant par la suite qu'aucun

sondage n'avait été fait jusqu'à présent pour dénicher l'homme compétent qui occupera le poste très important de gérant-général. De fait, nous a dit M. Germain, nous n'avons en mains aucune candidature officielle. Cette nomination relèvera de la compétence de la Commission et plus particulièrement de son exécutif.

Le président de la Chambre de Commerce aînée, avant de retourner au Manoir de Niverville ou se trouve le quartier général de la Chambre, a lu au conseil de ville, le communiqué suivant:

"A la suite d'un projet élaboré par le Comité permanent de l'Industrie de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, cette dernière présentait récemment un document de travail à la Corporation de la cité de Trois-Rivières.

"Le 20 octobre dernier, le cité de Trois-Rivières acceptait par une résolution, la création de la Commission d'Expansion

Economique et Industrielle, et ce, pour une période de 3 ans avec subvention de \$35,000.

Dans le but de former cette Commission, le Conseil d'Administration de la Chambre a fait appel aux différents secteurs du domaine économique et de la cité de Trois-Rivières, afin qu'ils procédaient à la nomination de leur représentant sur la dite Commission.

A une réunion du Conseil d'Administration de la Chambre, tenue le 13 novembre dernier, les directeurs ont accepté les nominations faites par ces groupes et la cité, et de plus, la Chambre procédait à la nomination de ses propres représentants.

Les commissaires ainsi nommés sont:

Pour un mandat de 3 ans
 Représentant la grande industrie: M. James-F. Savard Ing., gérant de la Planification, Canadiana Westinghouse Co. Ltd.
 Représentant le Comité permanent de l'Industrie:

M. Jean-Paul Lamy C.A., Lamy, Bettez, Laroche, Brousseau, Beaudoin.

Représentant la Corporation de la cité de Trois-Rivières: M. Jacques Charette C.A. Assistant-gérant et trésorier, cité de Trois-Rivières.

Pour un mandat de 2 ans
 Représentant la petite et moyenne industrie: M. Jack Tebbutt L.S.C., président et gérant des ventes, Tebbutt e. Greb Ltd.

Pour un mandat d'un an
 Représentant le commerce: M. Jean-Guy Cyr C.A., président Sirois Automobiles Ltée. Représentant la Chambre de Commerce: M. Gilles Beaudoin, gérant-général et secrétaire, J.-N. Beaudoin Ltée. M. Jean-Paul Bellemare, s.j. M.B.A., directeur du département des Sciences Administratives et Economiques, conseiller en administration, université du Québec à Trois-Rivières.



(Photo Roland Lemire)

LE PREMIER BUREAU DE DIRECTION de la Commission d'Expansion économique et industrielle de Trois-Rivières a été formé, hier après-midi, au cours de la réunion inaugurale de la nouvelle Commission: de gauche à droite, MM. J.F. Savard, vice-président et Jean-Paul La-

my, C.A. président, (debout), MM. Jacques Charette, C.A. secrétaire-trésorier, Jean-Guy Cyr, Gilles Beaudoin et Jean-Paul Bellemare, s.j. directeurs. M. Jack Tebbutt a aussi été élu directeur, mais n'était pas présent au moment où cette photographie a été prise.

Par suite de l'abolition de la taxation sur la machinerie

Le ministre Cardinal est invité à conseiller la Commission scolaire

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — La résolution au ministre de la Chambre de Commerce de l'Education, M. Jean-Guy Cardi-

nal pour le trier de "faire en sorte que la Commission scolaire de Trois-Rivières bénéficie du même traitement que celui accordé à d'autres commissions scolaires", à la suite de l'abolition de la taxe sur la machinerie.

La Chambre invite en même temps le ministre Cardinal à "conseiller la Commission scolaire de façon appropriée de façon à ce qu'elle s'abstienne de procéder illégalement à l'imposition de la taxe sur les machineries et accessoires qui sont immeubles par destination."

Tout cela fait suite à la décision des autorités municipales de Trois-Rivières d'abolir la taxation sur la machinerie industrielle, pour une période de dix ans, soit le maximum de temps permis par la Loi des Cités et Villages à ce sujet. À la suite de pourparlers et de certaines conventions avec nos industriels.

Dans d'autres villes où la taxation sur la machinerie a été abolie, le ministre de l'Education a consenti des subventions spéciales aux Commissions scolaires pour compenser les pertes de revenus occasionnées par la disparition de l'impôt foncier sur les machineries et accessoires considérés comme immeubles.

On se souvient que la Commission scolaire de Trois-Rivières a menacé de préparer son

propre rôle d'évaluation et a même consulté des spécialistes en la matière à la suite de la décision à sens unique prise par le conseil de ville trifluvien.

Il est intéressant de lire le texte de la résolution de notre Chambre de Commerce aînée: "ATTENDU QUE la Cité de Trois-Rivières a adopté le 9 mai 1969 un règlement, portant le numéro 388, décrétant l'abolition pour une période de dix (10) ans, de la taxe sur les machineries et accessoires qui sont immeubles par destination en vue de favoriser dans la Cité le développement des industries existantes et d'attirer de nouvelles industries;

ATTENDU QU'il y a déjà, à la suite de la possession de ce règlement des industries qui ont décidé de s'implanter dans la Cité de Trois-Rivières ou d'y agrandir les installations déjà existantes;

ATTENDU QUE nous sommes informés que la Commission scolaire de Trois-Rivières aurait manifesté l'intention de préparer son propre rôle d'évaluation en y incluant les machineries et accessoires qui sont immeubles par destination;

ATTENDU QUE la Commission scolaire ne peut procéder elle-même à faire un rôle d'évaluation, la Loi de l'Instruction (Voir: Le ministre page 21)

A Yamachiche

Panne d'électricité

YAMACHICHE (J.R.L.) — Une panne d'électricité a plongé une grande partie du village d'Yamachiche dans l'obscurité, hier, sur la fin de l'après-midi. L'électricité s'est interrompue vers 5 heures moins cinq hier soir. Le courant n'a été rétabli que vers 7h30, soit deux heures et demie plus tard.

Pour l'année fiscale 1969

Surplus budgétaire de \$34,000 prévu

par Bernard CHAMPOUX

TROIS-RIVIERES — Les finances de la ville de Trois-Rivières sont "en bonne santé" et le gérant municipal, M. Roger Lord prévoit que l'année fiscale 1969 se terminera avec un surplus d'au moins \$34,000.

Ce bilan favorable qui s'annonce permettra au conseil de ville d'entreprendre l'étude du budget 1970 sur le bon pied, fait remarquer M. Lord dans ses

Le gérant Lord a précisé que l'ensemble des revenus, à la fin de 1969, devrait totaliser \$7,531,000 soit \$114,000 de plus que les prévisions tandis que les dépenses atteindront \$7,497,000 en comparaison avec des appropriations de \$7,417,000, laissant ainsi un écart favorable de \$34,000.

Malgré un budget d'austérité, la ville n'a pas été "gelée" en ce qui concerne les travaux d'immobilisation et M. Lord

observations sur les opérations budgétaires de l'année en cours.

Il prévoit que le rôle d'évaluation sera déposé officiellement le 1er décembre et devrait être homologué, le 15 janvier au plus tard, ce qui entraînera l'adoption du prochain budget, très tôt en 1970, probablement à l'assemblée du 2 février.

Estimés des revenus: Taxes foncières \$3,155,000, taxes d'affaires \$600,000, taxes d'occupation \$1,337,000, exposition \$350,000, Collège \$50,000, vente de terrains \$50,000, compteurs de stationnement \$120,000, taxe d'amusement \$90,000, licences et permis \$56,000, Cour municipale \$110,000, marché aux denrées \$34,000, aéroport \$10,000, aéroport (subvention) \$20,000, bibliothèque \$43,000, contribution: aqueduc \$20,000, autogare \$42,000, intérêts sur taxes \$40,000, revenus divers \$6,000, stade et Pie XII \$24,000, loyers divers \$7,000, location de machinerie \$31,000, piscine \$11,126, Centre culturel \$12,000, Ile St-Quentin \$18,618, virement de surplus \$125,000 Total: \$7,531,754.

Estimés des dépenses: Service de la dette \$2,200,000, administration générale, \$732,000, police et incendie, \$1,450,000, travaux publics \$1,250,000, atelier mécanique, \$284,000, hygiène et déchets, \$380,000, Bibliothèque \$45,500, services récréatifs, \$30,000, services communaux, \$93,000, exposition, \$205,000, commissariat industriel \$20,000, subventions \$35,800, aqueduc \$380,000. Total: \$7,497,300.



Le gérant Lord

Des cambrioleurs tirent un Trifluvien de son sommeil!

par Robert LEBEUF

TROIS-RIVIERES — Un trifluvien n'a pas eu besoin d'un réveil-matin pour s'éveiller, vers 1h30, dimanche soir, car des cambrioleurs se sont chargés de le tirer de son sommeil après s'être introduits dans son domicile alors qu'il dormait.

M. Henri Lacombe, 805, rue Laurier, fut éveillé par un bruit insolite provenant de la cuisine, vers 1h30.

Comme il était confortablement allongé dans sa chambre, il se leva et s'y rendit dans l'intention de s'enquérir de la cause de ce bruit.

En arrivant dans la cuisine, il arriva nez à nez avec un cambrioleur qui lui ordonna de s'al-

longer de nouveau, mais sur le plancher cette fois et qui lui décocha un violent coup de poing dans le milieu du visage voyant qu'il n'obéissait pas immédiatement.

Le malfaiteur le menaça ensuite avec un tourne vis, tandis qu'un complice observait stoïquement la scène tranquillement appuyé contre le mur près de la porte.

Les deux cambrioleurs ont quitté les lieux quelques minutes plus tard, lorsqu'ils ont constaté qu'il n'y avait pas d'argent à voler dans cette maison.

Les policiers Boivin et Gervais sont venus au domicile de M. Lacombe pour faire les constatations. La Sûreté municipale fait enquête.

Deux chasseurs sains et saufs

TROIS-RIVIERES-O (J.R.L.) — Les deux chasseurs de chevreuils, dont l'un de Trois-Rivières-Ouest, qui étaient disparus, après s'être enfoncés dans les bois des Cantons de l'Est, sont rentrés chez eux sains et saufs samedi matin.

M. Marcel Deslauriers, 620 de Sienna de Trois-Rivières-Ouest et son cousin, M. Henri Doyon, 4750, rue Hochelaga, Montréal-Est ne s'étaient pas égarés dans la forêt mais ils y étaient immobilisés, leur petite voiture étant tombée en panne.

Lorsque la voiture Signer est tombée en panne, les deux émulés de Nemrod étaient dans les bois dans ses environs de Méganic à la recherche du chevreuil.

Ils se sont alors rendus dans la municipalité la plus proche afin de se procurer une pièce de rechange et réparer leur petite voiture. Ils ont travaillé durant toute la nuit pour réparer l'automobile. C'est avec joie qu'ils prenaient le chemin... du retour samedi matin, même s'ils revenaient bredouilles.

M. Philippe Yergeau contesta le mandat des inspecteurs agraires, aussi l'hon. juge Laroche conteste-t-il sa décision!

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIERES — "Votre part des travaux pour un fossé d'égouttement des terres est la suivante" lui ont annoncé les inspecteurs agraires de la municipalité de Yamachiche. Hôlé! de répondre le commerçant Philippe Yergeau, qui loin de soumettre à cette décision des représentants municipaux, leur contesta la validité de leur mandat. Une autre contestation: si forte celle-là que M. Yergeau s'en prit aux deux résolutions adoptées par la corporation municipale pour la nomination des inspecteurs. Ces résolutions sont invalides! Il y a illégalité! suivit le retus d'obtempérer aux directives des inspecteurs et... une action en Cour supérieure, devant l'honorable Roger Laroche, pour faire déclarer nulle lesdites résolutions.

MM. Maurice Lafrenière et Philippe Yergeau sont propriétaires de terres contiguës dans la paroisse de Yamachiche. Le meilleur moyen d'égoutter ces deux terres est l'ouverture d'un fossé entre les deux propriétés. Survenant les inspecteurs agraires, qui examinent les lieux, écoutent les parties concernées et décident du début des travaux. Du côté Lafrenière, tout va bien. Chez Yergeau: rien! Il ne fera pas sa part parce que les inspecteurs n'en sont justement pas. Les résolutions de leur emploi ou nomination est invalide, prétend-il.

"Faites tout l'ouvrage vous-même", conseillent-on à M. Lafrenière. Jamais de la vie! son voisin Yergeau lui refuse l'accès sur les lieux et menace en plus les préposés aux travaux de voies de fait "s'ils ne quittent pas les lieux".

Nouvelle visite des inspecteurs. On veut à tout prix faire la paix. Peine perdue: nouveau refus d'accès sur sa propriété de la part de M. Yergeau. Et il précise: "Si vous avez le droit, faites-le; sinon surveillez-vous!"

La Cour est ouverte

Nous voici rendus devant l'honorable Roger Laroche. Me Réal Legris défend la corporation de la paroisse de Ste-Anne-de-Yamachiche. A-t-on adopté de bonnes résolutions ou celles-ci sont-elles nulles comme le prétend M. Yergeau? Bref, les inspecteurs agraires en étaient-ils?

Oui! conclut le tribunal de la Cour supérieure après étude de la preuve soumise par Me Legris. L'action de M. Yergeau s'en trouve donc déboutée: les résolutions survivent et l'égouttement des terres... s'égouttera!

DEMANDE

LOUERAIT BUNGALOW 6 pièces

TROIS-RIVIERES ou CAP-DE-LA-MADELEINE

POUR FÉVRIER 1970

COMMUNIQUEZ: 376-2501

Poste 55



LA FAMILLE VALLEE, DE ST-GUILAUME d'Upton, dans le diocèse de Nicolet, est rassemblée autour de la table en présence du Christ ressuscité (symbolisé par le cerje) pour vivre cette nouvelle forme de prière adaptée aux

besoins de la famille moderne, la "Liturgie de la Lumière." Sur la photo, M. et Mme Fernand Vallée sont entourés des membres de leur famille de six enfants dont les âges varient de sept à 20 ans.

Dans une famille du diocèse de Nicolet

La Liturgie de la Lumière, une expérience heureuse

NICOLET (R.L.) — Le diocèse de Nicolet, sans contredit l'un des plus avandardistes en province, ajoute une autre expérience heureuse à son crédit, celle de la "Liturgie de la Lumière", qui a déjà connu un excellent résultat auprès d'une famille du diocèse.

En effet, depuis le mois de septembre 1968, l'Oeuvre de l'Intronisation du Sacré-Coeur adapte son action aux besoins des familles. On sait pertinemment que la prière, dans sa forme traditionnelle, est actuellement en crise chez les jeunes.

De leur côté, les parents ne peuvent pratiquement plus continuer le chapelet en famille et les prières traditionnelles. Ce n'est pas que ces moyens ne sont pas moins bons, mais il se trouve que les enfants ont une sensibilité qui les rendent davantage vers une prière plus personnelle: la répétition des mêmes paroles ne leur dit plus rien.

Tous sont aujourd'hui conscients que la famille doit, au moins à certains jours, exprimer

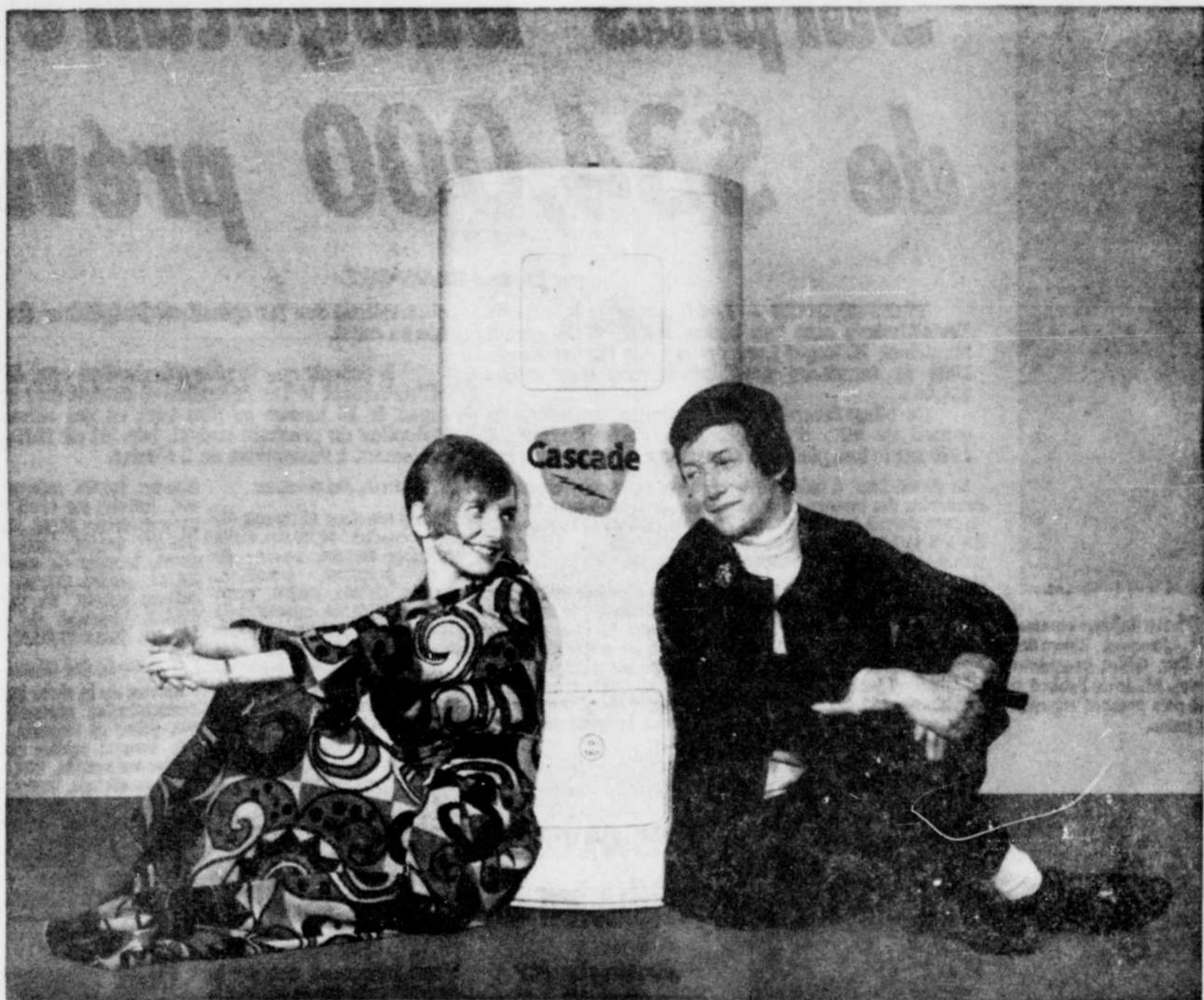
mer au Seigneur sa foi, son espérance et sa charité. Ils désirent toujours que l'esprit chrétien anime les membres de la famille: un esprit chrétien exprimé différemment, en sorte.

Or, c'est en collaboration avec certains foyers du diocèse de Nicolet que les responsables du mouvement ont songé et pensé à une nouvelle formule de prière: la "Liturgie de la Lumière".

Qu'est-ce la "Liturgie de la Lumière"? La vivre serait la mieux comprendre, évidemment, mais il faut noter que cette dernière est axée sur deux pôles: la Parole de Dieu et la Lumière.

A l'occasion d'un repas, par exemple, la famille réunie autour de la table et en présence du Christ ressuscité (symbolisé par le cerje), écoute un passage de la Parole de Dieu que Jean-Pierre, étudiant à l'Université de Montréal, déclare: "C'est plus intéressant et nous pouvons participer, donc c'est plus personnel".

Ensuite, chacun exprime librement ce qui l'a frappé dans ce texte, c'est-à-dire l'idée, la parole qu'il trouve belle et celle qui est pour lui source d'émerveillement. Car une telle expérience est tournée vers l'émerveillement. Cette célébration peut se faire en 10 ou 20 minutes, selon le nombre d'interven-



Problèmes d'eau chaude?

Arrangez-vous donc pour "cascader" chez vous...

Voici pourquoi!

Fait 1: Vous pouvez acheter un chauffe-eau électrique Cascade, taille familiale, à un prix très modique.

Fait 2: Une famille de quatre personnes utilise en moyenne 40 gallons d'eau chaude par jour. (Pourquoi paieriez-vous pour une surdisponibilité de 2000 gallons par jour?)

Fait 3: Si votre famille compte plus de quatre (4) personnes et que vos besoins en eau chaude sont très grands aux heures de pointe, un CASCADE (contenance de 60 gallons) suffit amplement à vos besoins.

Exemple: supposons que vous faites une grosse lessive, baignez deux enfants et utilisez 10 autres gallons à d'autres fins, tout cela en une heure. En bousculant tout, peut-être pourriez-vous aussi prendre un bain... et laisser couler un peu le robinet! Tout cela dans la même heure. Combien d'eau chaude pensez-vous avoir utilisée?

Le croirez-vous?

- une grosse lessive — 28 gal.
- 3 bains — 30 gal.
- Autres fins — 10 gal.

Total: 68 gal. (Pas plus!)

Notre CASCADE 60 aurait pu vous fournir 73 gallons de bonne eau chaude durant cette heure-là.

Fait 4: A la vérité, le CASCADE 40 (d'une contenance de 40 gallons) satisfait pleinement les besoins en eau chaude de la plupart des consommateurs.

Faits 5-6-7-8: Le CASCADE est très économique, étant conçu pour alimenter une famille, non une 'buanderette' ou un bain public!

Le CASCADE est très pratique. Nul besoin d'une caserne pour l'installer, il prend si peu de place.

Le CASCADE est d'une sécurité absolue, il fonctionne sans flamme, s'installe n'importe où, pas besoin de cheminée.

Le CASCADE est propre. Sans odeur. Aucun dépôt. Aucune impureté.

Sous tous les rapports, le CASCADE est la solution chauffe-eau la plus logique, économique, efficace qui soit.

Consultez votre fournisseur local ou le service des ventes de l'Hydro-Québec (il y a un Cascade qui convient à tous vos besoins).

L'électricité, le confort total à la portée de tous.

Hydro-Québec



(Photo LaRé, Nicolet)

L'ENTRETIEN DES CHEVEUX et les soins à apporter à la chevelure font partie essentielle du cours offert par les Mannequins-volants. Ces cours sont présentés à Nicolet par Mme Michèle Deschamps, en collaboration avec l'Oeuvre des Loisirs de Nicolet. La série complète est de dix cours à raison d'un cours par semaine.

Une trentaine de femmes de Nicolet suivent présentement ces cours qui sont donnés au Centre catholique sur la photo le maître-coiffeur Jean-Marc du Salon du même nom, donne une démonstration aux élèves sur les meilleurs moyens à prendre pour bien brosser les cheveux avant de les peigner.

Trente-deux femmes assistent aux cours donnés par les Mannequins-volants

NICOLET (R.L.) — Les cours offerts par les Mannequins-volants obtiennent un franc succès auprès d'un groupe de 32 femmes de Nicolet qui, depuis déjà quelques semaines, se réunissent tous les jeudis soir, afin de recevoir de précieux conseils des professeurs compétents qui, tour à tour, viennent entretenir les élèves.

Il s'agit d'une série de dix cours, d'une durée de deux heures chacun, échelonnés sur autant de semaines. Le professeur responsable du cours est nul autre que Mme Michèle Deschamps, de Trois-Rivières Ouest.

Ces cours, qui se donnent au Centre catholique de Nicolet, permettent aux élèves de se familiariser davantage avec les nouvelles techniques de maintien de même que les différentes manières de mettre en valeur la personnalité de chacune d'elles, soit dans la coiffure, le soin de la peau et tout ce qui a trait à la beauté de la femme.

Comme le soulignait une élève, les femmes apprennent à faire ressortir certains traits de leur personnalité et à rendre charmants et agréables les quelques petits défauts dont la nature leur a fait cadeau.

C'est la première fois qu'un cours du genre est offert à Nicolet. Malheureusement, il est trop tard pour s'inscrire à cette première série étant donné que le cours complet est déjà passablement avancé. Toutefois, il est fort possible qu'une seconde série de cours soit offerte aux femmes de Nicolet, un peu plus tard, si un nombre suffisant de personnes s'inscrivent et en font la demande auprès de l'Oeuvre des Loisirs de Nicolet.

Afin de voir à la bonne marche de ces cours, un comité a été formé et comprend quatre responsables. Il s'agit de la présidente, Mme Jacques Dumoulin, qui est secondée de Mme Raymond-Marie Rouleau, secrétaire, et de deux directrices, Mme André Dupont et Mlle Pauline Gagné.

Chacun des dix cours porte sur des sujets différents, ce qui a pour objet d'intéresser davantage les femmes qui suivent

ces cours de mannequins-volants.

Ainsi, le premier cours de la série a porté sur la démarche, où les élèves ont appris à corriger quelques petits défauts afin de parvenir à un bon maintien, aussi bien en public qu'en privé.

Un second cours a porté sur le manucure, tandis qu'un troisième était consacré à la coiffure. Un maître coiffeur du Salon Jean-Marc a donné de précieux et sages conseils aux femmes sur les soins à apporter aux cheveux et sur la façon de les brosser.

Le cours suivant a porté sur la culture physique alors que les élèves ont appris divers mouvements pour se maintenir en parfaite condition ainsi que pour corriger certains points.

Le prochain cours devrait porter sur le démaquillage et les soins à donner à la peau. Cette session de deux heures se-

ra sous la responsabilité de Mme Michèle Deschamps, esthéticienne.

Les autres cours porteront sur d'autres sujets fort intéressants dans le but de permettre aux élèves de toucher tous les principaux points de ces cours de mannequins-volants. Une session portera entre autres, sur l'éthique tandis qu'un élément de surprise est réservé pour le dixième et dernier cours.

Chacun des professeurs qui donne un cours sur un sujet en particulier fait partie de l'équipe de mannequins-volants, laquelle parcourt la région de la Mauricie pour offrir ces cours sur place.

L'initiative de ces cours appartient à l'Oeuvre des Loisirs de Nicolet, en collaboration avec la responsable, Mme Michèle Deschamps, mannequin professionnel.

Près de St-Léonard-d'Aston

Une adolescente blessée dans un accident d'autos

ST-LEONARD (R.L.) — Une adolescente qui était passagère dans une automobile a subi des blessures, samedi soir, vers 11h, lorsque la voiture qu'elle occupait est entrée en collision avec une autre.

L'accident s'est produit sur une route secondaire, à la sortie du viaduc de la route Transcanadienne, près de St-Léonard-d'Aston.

La blessée, Mlle Claire Vincent, âgée de 18 ans, de Ste-Brigitte-des-Saults, dans le comté de Nicolet a été immédiatement transportée à l'hôpital Ste-Croix de Drummondville, afin d'y recevoir les premiers soins.

Mlle Vincent était passagère dans la voiture conduite par M. Jean-Bruno Précourt, âgé de 21 ans, de la Visitation. Ce dernier n'a pas subi de blessure mais son véhicule, une Oldsmobile

1963, a subi pour environ \$400 de dommages.

Le second véhicule impliqué était conduit par M. Christian Champagne, 20 ans, de La Visitation également. Deux autres personnes prenaient place avec ce dernier. Il s'agit de Sylvain Champagne et Benoît Raymond, tous deux de La Visitation également.

L'agent Claude Lacombe, du détachement de Nicolet, de la Sûreté du Québec, a procédé aux vérifications de cet accident.

L'officier en charge du détachement de Nicolet, le caporal Jean-Marc Lavoie, mentionne également que plusieurs accrochages sans gravité sont survenus au cours de la dernière fin de semaine dans la région de Nicolet.